ITEP Les Perrines

Projet

d'établissement

2014 - 2018

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
41 Boulevard Auguste Peneau - 44300 NANTES
☎ 02 40 49 60 00 🖷 02 40 49 86 00
Courriel : secretariat.perrines@arria.asso.fr Site : www.associationarria.org

I. Le cadre associatif 2
1- L'histoire 2
2- L'objet et la mission de l'association 2
3- La gouvernance et les modalités du pilotage associatif 3
4- Les moyens 4
5- La proximité et le territoire 6
II. Présentation de l'ITEP Les Perrines 7
III. Les caractériqtiques dde la population des l'ITEP Les Perrines 11
IV. Mission, finalité et objectifs de l'ITEP Les Perrines 16
V. Les références théoriques et les principes sur lesquels repose la pratique de l'ITEP Les Perrines 21
1- Les principes d'intervention de l'association ARRIA 21
2- Les principes d'intervention de l'ITEP Les Perrines 23
VI. Les prestations de l'ITEP Les Perrines 31
1- L'axe thérapeutique 31
2- L'axe éducatif 37
3- L'axe pédagogique : l'unité d'enseignement de l'ITEP Les Perrines 48
4- L'axe social 58
5- L'axe de la qualité de vie 60
VII. L'organisation et le fonctionnement de l'ITEP Les Perrines 64
1- Les ressources himaines de l'ITEP Les Perrines 64
2- L'organisation de l'ITEP Les Perrines .....
3- Les règles de fonctionnement de l'ITEP Les Perrines 69
VIII. Les réseaux et le partenariat de l'ITEP Les Perrines 72
1- Les familles 72
2- Nos différents partenaires 72
IX. Démarche d'amélioration continue et axes d'amélioration de l'ITEP Les Perrines 75
1- Les axes d'amélioration réfléchis en équipe 75
2- Le plan d'amélioration continue de la qualité mis à jour en avril 2014 76
3- Les axes d'amélioration ou préconisations des évaluateurs externes (IFAC, juin 2014) . 76
4- Les fiches objectifs ARRIA 79

I. Le cadre associatif

1-L'histoire

L'association ARRIA est une association issue d'une fusion-absorption réalisée en 1998 entre deux associations nantaises, l'une créée en 1942 (ASE IPP GUCHET) et l'autre en 1971 (AREH), chacune d'elle ayant la gestion d'un seul établissement spécialisé.
Depuis sa création, l'association ARRIA a adopté une politique de développement et de recherche afin d'être en adéquation avec les évolutions sociétales, les besoins des publics et les prestations offertes.
Au fil de son histoire, l'association a acquis un savoir faire et une reconnaissance sur le département. Elle est régulièrement sollicitée dans de nombreuses instances.
Aujourd'hui, l'association s'engage dans un partenariat associatif afin de pérenniser ses actions et de mutualiser les moyens mis à la disposition des usagers.
Elle renforce ses liens avec l'ARS par la signature d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens 2012-2016.

2-L'objet et la mission de l'association

L'association ARRIA est une association loi 1901 d'intérêt général qui s'adresse en priorité aux enfants, adolescents ou adultes en difficultés psychologiques, intellectuelles ou de socialisation, relevant du secteur médico-social ou social.
Les valeurs de ***l'association ARRIA*** s'inscrivent dans le sigle de l'association et sous-tendent son action :

- L'***Accueil*** de toute personne concernée par l'objet de l'association, quelle que soit la nature du handicap ou des difficultés rencontrées.
- La ***Reconnaissance et l'acceptation*** de l'autre dans son humanité et son altérité, par un travail d'identification de sa complexité et de sa singularité.
- L'apprentissage de la ***Responsabilité*** par la personne dans sa manière d'être, d'agir et de penser dans les situations de la vie quotidienne.
- L'***Innovation*** pour favoriser l'ouverture vers des actions expérimentales et la créativité dans un cadre donné ; l'innovation pour développer des aptitudes sociales au regard de la cohérence des adultes impliqués.
- Un ***Accompagnement*** interdisciplinaire qui révèle et développe les potentialités de la personne.

L'association ARRIA s'engage à tout mettre en œuvre sur le plan éducatif, pédagogique, social et thérapeutique afin que la personne concernée puisse s'épanouir et vivre pleinement, dans sa vie personnelle et sociale, les prérogatives de la citoyenneté.
L'association ARRIA engage la mise en œuvre de sa mission principalement dans trois directions :

L'insertion dans le domaine des politiques publiques

La réalisation de celle-ci se fait par une participation à l'élaboration des politiques publiques en faveur des personnes vulnérables, en proposant des solutions nouvelles et en développant les directives sociales en vigueur.

La recherche et la prospective

L'association promeut toute initiative qui va dans le sens d'un meilleur service rendu aux personnes auxquelles elle s'adresse. Elle favorise toute action partenariale et de pratiques en réseau. Pour ce faire l'association est membre actif du Groupement Inter Associatif des Pays de la Loire et participe à des journées d'études, colloques ou prend l'initiative d'actions de recherche permettant une meilleure compréhension des problématiques au regard des évolutions sociétales (place du problème de l'illettrisme dans notre civilisation, effondrement des idéaux, déplacements des valeurs comme le travail, nouvelles configurations familiales,…).

L'action de formation, de conseil, de communication

A la demande d'autres structures l'association participe à des actions de formation et de conseil.

En interne, la formation continue du personnel et son information sont développées dans une pratique respectant l'identité des métiers. Le personnel est associé à la réflexion institutionnelle concourant à l'adaptation des réponses et à leur pertinence.

L'association favorise l'information auprès des familles et organise le travail des professionnels en concertation avec les parents. Elle met à la disposition de ces derniers les documents et conseils nécessaires concernant toute décision importante pour leur enfant.

L'association se veut « lieu ressource » pour les familles, les professionnels et les partenaires.

Enfin, l'association conduit une politique de communication et entretient des partenariats privilégiés avec les acteurs économiques et sociaux autant que faire se peut.

3-La gouvernance et les modalités du pilotage associatif

L'Association ARRIA est gérée par un Conseil d'Administration composé :

- d'un collège Parents de jeunes accompagnés par un établissement ou service de l'association, au nombre de 6 ;
- d'un collège Sympathisants qui compte 9 administrateurs ayant des implications professionnelles et bénévoles variées.
- Depuis juillet 2012, l'association a créé un collège « associations Partenaires » qui permet à des administrateurs d'associations avec lesquelles l'association ARRIA développe des partenariats de siéger au Conseil d'Administration avec voix consultative.

Cette composition du Conseil d'Administration de l'association ARRIA reflète l'esprit d'accueil de la pluralité, la reconnaissance de la place des parents et la volonté d'ouverture à la coopération.

La réalisation de sa mission suppose une organisation du travail définissant la place de chaque professionnel. Ainsi, la gouvernance et la dirigeance sont définies par des délégations et fiches de postes au service de la mission de l'association.

Chaque structure dispose d'un projet d'établissement ou de service en accord avec le projet associatif et conforme aux textes en vigueur. Sa mise en œuvre est confiée à un cadre de direction qui dispose de moyens humains et matériels nécessaires correspondant à leur agrément.
Dans une perspective d'émergence du sujet, l'association défend la pluralité des approches théoriques, favorisant un regard croisé dans la manière de définir les problématiques des personnes accompagnées.

4-Les moyens

L'Association ARRIA gère 8 établissements et services :

- L'ITEP[1] "Les Perrines" pour des enfants qui rencontrent des difficultés psychologiques graves, de 5 à 11 ans en partenariat avec des écoles primaires pour la scolarité partagée ;
- L'ITEP "Cardo" pour les adolescents de 12 à 16 ans, en partenariat avec les Collèges de l'Agglomération Nantaise ;
- Le LISEC[2], pour des adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans, en partenariat avec un réseau d'entreprises, de centres de formations et d'établissements spécialisés, du secteur médico-social, de la Protection de l'Enfance et de la psychiatrie ;
- Le CASIM[3] propose, pour ce "public ITEP", trois maisons d'hébergement pour des enfants et adolescents de 6 à 14 ans ;
- Le SESSAD[4] ITEP accompagne 42 jeunes de 3 à 20 ans, ayant des troubles psychologiques ;
- Le CAFS[5], propose un hébergement chez des Assistantes Familiales spécialisées pour jeunes de 6 à 16 ans, ayant des troubles psychologiques, une déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement ;
- L'IME[6] Hors Les Murs, un dispositif expérimental (2010-2013) qui propose à des jeunes de 12 à 16 ans, ayant une déficience intellectuelle et orientés vers des IME, un cursus en ULIS DI avec soutien, au sein du Collège Grand Beauregard de la Chapelle/Erdre, de l'équipe pluridisciplinaire médico-sociale.
- Le SESSAD IME-TED, installé dans l'Ecole La Rivière de Sautron, à proximité de la CLIS-TED[7], propose un accompagnement spécifique pour 7 enfants ayant des troubles envahissants du développement, de 5 à 12 ans, et 15 jeunes de 3 à 20 ans, ayant une déficience intellectuelle.

---

[1] ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
[2] LISEC : LIeu de SEjour Chantier
[3] CASIM : Centre d'Accueil Spécialisé d'Internat Modulable
[4] SESSAD : Service d'Education et de Soin Spéciale A Domicile
[5] CAFS : Centre d'Accueil Familiale Spécialisé
[6] IME : Institut Médico-Educatif
[7] TED : Troubles Envahissants du Développement

Ces établissements et services sont organisés en deux pôles : le pôle Perrines et le pôle Cardo :

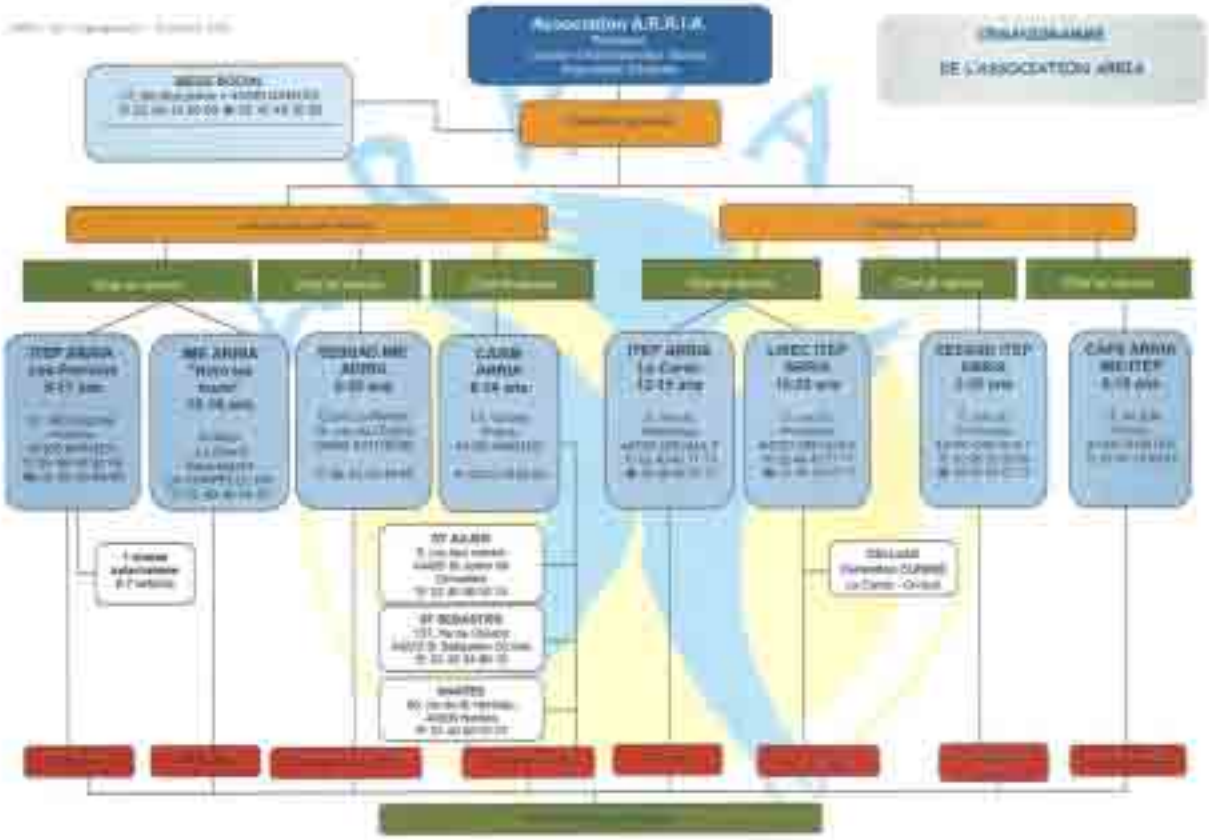

Dans chaque établissement et service l'association s'engage sur les moyens suivants :

Les moyens humains

Le recrutement d'un personnel diplômé et qualifié en nombre suffisant est systématiquement recherché avec l'exigence d'une formation continue. L'analyse des pratiques est obligatoire.

Les moyens matériels

L'association se donne les moyens suffisants pour créer, développer et gérer les établissements et services au regard des objectifs qu'elle s'est fixés et des agréments obtenus. Elle est également dans une démarche active de mutualisation et de recherche d'optimisation à moyens constants.

Les évaluations interne et externe vérifient l'adéquation entre les buts poursuivis et les moyens mis à disposition de chaque structure.

5-La proximité et le territoire

L'association est engagée dans une politique visant à développer des actions de proximité et recherche systématiquement dans son développement des partenariats complémentaires à son action.

Au fil du temps, elle a tissé des liens avec l'Éducation Nationale qui ont permis la mise en place de dispositifs expérimentaux, au plus près des besoins des jeunes et en cohérence avec l'esprit des Lois de 2002 et de 2005.

Les établissements et services de l'association ARRIA sont tous en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et avec le secteur sanitaire – pédopsychiatrie et psychiatrie – du fait des besoins spécifiques des jeunes qu'ils accompagnent.

L'articulation entre les différents secteurs peut entraîner des difficultés du fait d'histoires, de cultures, de logiques d'intervention différentes. Il importe de prendre en compte ce type de problèmes inhérents au travail « à plusieurs » pour éviter les rivalités, les conflits, les concurrences et proposer au contraire un cadre cohérent plus souple, plus adaptable aux singularités d'un enfant ou adolescent que ne sauraient le faire un établissement ou un service isolé.

Ces partenariats ont pour but de favoriser pour chaque enfant ou jeune accompagné une démarche d'inclusion sociale, offrant une meilleure connaissance des possibilités offertes dans la cité, afin d'éviter la problématique fréquente de l'isolement social associé à la vulnérabilité initiale, l'un et l'autre venant s'alimenter mutuellement sans possibilité d'issue.

II. Présentation de l'ITEP Les Perrines

Quelques dates ont marqué l'ITEP Les Perrines :

- Février 1997 : Création de l'Institut Médico-Psychologique Les Perrines au 41 Boulevard Auguste Peneau pour 25 enfants de 6 à 14 ans.
- 28 juillet 1999 : Agrément d'un IR[8] de 25 places pour des enfants de 6 à 14 ans.
- 2007 : Agrément de l'ITEP[9] Les Perrines en lieu et place de l'appellation IR.
- 24 août 2010 : Par arrêté de l'ARS[10], l'ITEP Les Perrines est autorisé pour l'accueil de 21 enfants de 5 à 11 ans.
- Septembre 2011 : ouverture de l'unité externalisée à l'école Champenois
- 2013 : Extension de la capacité d'accueil à 22 enfants.

Inscrit dans le Pôle Perrines ARRIA, l'ITEP Les Perrines est agréé depuis 1996 et accueille actuellement 22 enfants de 5 à 11 ans relevant d'ITEP[11] ayant une notification MDPH[12]. Les enfants accueillis présentent, conformément au décret No 2005-102 du 11 février 2005 « *des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, malgré des compétences intellectuelles reconnues* ».

Un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique

L'ITEP est organisé en 3 unités d'accueil de journée :

- L'unité 1 pour les plus jeunes de 5 à 9 ans environ,
- L'unité 2 pour les plus âgés de 9 à 11 ans environ (jusqu'au 12ème anniversaire),
- L'unité externalisée dans une école primaire à Champenois et qui peut concerner tous les enfants de l'ITEP n'ayant pas de scolarité extérieure individuelle.

Conformément à la Circulaire du 14 mai 2007, « *L'ITEP doit permettre à l'enfant d'expérimenter le quotidien et les relations humaines, dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle, de socialisation.* »

La mission centrale de l'établissement est de mettre en place un accompagnement personnalisé, amenant l'enfant à un travail d'élaboration psychique, conduisant à une meilleure inscription sociale. Ceci, par une intervention interdisciplinaire, plurielle, qui va accueillir et prendre en compte la nature des troubles et leur dynamique évolutive.

---

[8] IR : Institut de Rééducation
[9] Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
[10] ARS : Agence Régionale de la Santé
[11] Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (anciennement appelé IR)
[12] MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les modalités d'intervention de l'équipe interdisciplinaire sont ajustables, souples, modulables et évolutives. Il s'agit d'accueillir l'enfant là où il en est et de l'aider à se sentir mieux avec les autres, ceci dans l'institution autant que nécessaire et en dehors de l'institution autant que possible. Pour cela, le dispositif de l'unité externalisée permet une transition entre l'institution et le milieu ordinaire.

Un accueil personnalisé

Chaque enfant bénéficie d'un accueil personnalisé pensé, à partir du PPA[13], et offrant une alternance de temps individuels ou collectifs, de temps de classe, d'ateliers éducatifs ou de séances thérapeutiques. Les séances de groupe peuvent être co-animées par des professionnels de différents champs (thérapeutique, éducatif et pédagogique).

Les modalités sont donc différentes en fonction des enfants et tentent de répondre à la singularité de chacun. Ainsi, pour l'un, il est judicieux de penser le thérapeutique en séance collective, pour l'autre, la classe est un lieu ressource ou pour le dernier, l'atelier théâtre est essentiel pour favoriser l'expression corporelle et orale.

Les emplois du temps des enfants sont alors régulièrement évalués en équipe pluridisciplinaire et ajustés en fonction des capacités, des besoins de chaque enfant, et de l'équilibre des groupes. Ils sont présentés et explicités aux parents.

Le dispositif de l'unité externalisée

Ouvert en septembre 2011, le dispositif de l'unité externalisée de l'école Champenois a pris sa pleine mesure tout au long de l'année 2012. Pour bon nombre d'enfants, même s'ils sont toujours en difficulté scolaire ou en difficulté dans la relation aux autres, Champenois reste un lieu extrêmement symbolique : l'école. C'est donc l'opportunité pour les enfants de restaurer leur place d'élève en école ordinaire par une mise au travail de leurs difficultés. L'ITEP Les Perrines est alors essentiel pour accueillir la tension accumulée par certains pour « tenir » dans cette école. Pour d'autres, c'est un lieu d'apaisement où les autres enfants sont plus calmes, où la violence et les insultes sont moindres.

Un semi internat modulable

L'ITEP Les Perrines accueille les enfants à la journée pendant les jours d'ouverture scolaire :

- Lundi : 8h50 à 16h30
- Mardi : 8h50 à 16h30
- Mercredi : 8h50 à 12h45
- Jeudi : 8h50 à 16h30
- Vendredi : 8h50 à 12h45

Les plages d'ouverture sont calquées le plus possible sur les horaires pratiqués en école primaire, à l'exception du vendredi après-midi où l'établissement est fermé pour permettre les réunions nécessaires au fonctionnement pluridisciplinaire.

[13] PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'ITEP Les Perrines est ouvert 205 jours par an, ce qui implique que les enfants bénéficient environ de la moitié des vacances scolaires. Ces journées hors période scolaire sont appelées « Journées d'Accueil Personnalisé ».
Le sens des JAP se décline dans son acronyme. Il s'agit de proposer un accueil personnalisé enfant par enfant. Contrairement au reste de l'année scolaire, la notion de groupe n'est pas privilégiée. Travailler l'accompagnement dans un centre de loisirs de proximité ou encore travailler la question de l'autonomie dans les transports nécessite un accompagnement individuel. Il peut s'agir de :

- Co-construire un projet de loisirs et de vacances avec la famille, l'enfant et les partenaires ;
- Promouvoir les projets d'inclusion sociale ;
- Favoriser les activités novatrices, notamment en matière d'autonomisation ;
- Poursuivre un travail thérapeutique.

Un accueil inscrit dans un partenariat

Conformément aux recherches menées par l'AIRe[14], l'ITEP Les Perrines privilégie un accueil, qui ne répond pas nécessairement à tous les besoins de l'enfant. Ainsi, les enfants peuvent être accueillis à l'ITEP à temps plein ou à temps partiel et bénéficier de temps extérieurs complémentaires : en soins en CMP[15] ou Hôpital de Jour, en scolarité, etc… Cette diversité de lieux remplit plusieurs fonctions :

- A l'admission à l'ITEP Les Perrines, elle permet de poursuivre des soins extérieurs afin de conserver une continuité dans les prises en charge thérapeutiques souvent commencées plusieurs années avant l'admission. Il s'agit alors de ne pas mettre à mal le travail psychique engagé par l'enfant;
- Au fil de l'accueil, ce maintien d'un « extérieur », « hors structure », est souvent positif : l'enfant peut se comporter autrement et se sentir moins « surveillé », ce qui diminue son ressenti de persécution à l'égard des adultes qui l'entourent. Cet emploi du temps « à trous » lui permet de souffler face à un collectif souvent fatigant en raison des exigences des adultes mais aussi des problématiques des enfants accueillis ;
- A la fin de l'accueil, le maintien d'un temps extérieur devient un point d'appui transférentiel quand l'enfant doit se mobiliser vers le départ d'une institution dans laquelle il a vécu plusieurs années.

Un établissement « au cœur de la cité»

L'établissement est situé à l'Est de la ville de Nantes (Doulon), dans un quartier résidentiel. Ce choix d'implantation oblige les enfants, malgré leurs difficultés, à respecter leur environnement et le voisinage. L'établissement se divise en deux espaces distincts reliés par une cour de récréation centrale :

- Le bâtiment administratif et thérapeutique (accueil, secrétariat, bureaux du chef de service, de la directrice, du psychologue/du psychiatre, salle de psychomotricité, salle

[14] Association Nationale des ITEP et de leurs Réseaux
[15] CMP : Centre Médico-Psychologique

d'orthophonie et infirmerie, et bassin d'hydrothérapie) ;

- Le bâtiment éducatif et pédagogique divisé en deux unités avec pour chacune accueil éducatif et classe, et, en commun, salle de restauration, salle de bibliothèque, salle d'arts plastiques, salle de musique, cuisine pédagogique, salle de tranquillité, atelier bois, salle de réunion

L'unité externalisée à l'Ecole Champenois, dispose au sein de l'école de deux salles, l'une pour l'accompagnement éducatif, l'autre pour la classe, et d'un bureau pour les entretiens psychologiques. En outre, les élèves de l'unité externalisée ont accès aux locaux de l'école (bibliothèque, salle informatique, salle de restauration, cour de récréation, salles de classes lors des inclusions…).

Les transports des enfants matin et soir sont à la charge de l'établissement. Leur organisation est discutée avec les parents à l'admission et durant l'accueil. Plusieurs modalités sont possibles dans le respect des heures d'arrivée et de sortie :

- Transport par les parents ;
- Transport collectif par taxi extérieur ou par les conducteurs de l'établissement du/au domicile ou point relais selon l'éloignement ;
- Enfants venant seuls suite à un travail d'autonomisation dans les transports.

La tarification

La tarification de l'activité s'est faite à la journée par les caisses d'assurance maladie des enfants accueillis de 1993 à 2012. Fin 2012, la signature d'un CPOM[16] par l'association ARRIA a fixé le budget annuel sur 5 années (2012-2016) et un nombre de journées annuel.

[16] CPOM : Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens

III. Les caractéristiques de la population de l'ITEP Les Perrines

L'ITEP Les Perrines accueille :

- des enfants de 5 à 11 ans (jusqu'au 12ème anniversaire sauf dérogation) ;
- garçons et filles (accueil mixte) ;
- en semi-internat
- ayant une notification « ITEP » ou depuis mars 2014 une notification «Dispositif ITEP » prononcée par la MDPH.

Le Décret N° 2005-111 du 6 janvier 2005 précise que ces enfants présentent « *des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, malgré des compétences intellectuelles reconnues* ».

En règle générale, les enfants accueillis en ITEP, ont, avant leur orientation, bénéficié d'un suivi en pédopsychiatrie. Ils sont aussi, pour la plupart, soit déscolarisés, soit en phase de déscolarisation du milieu ordinaire. Le plus souvent, c'est l'école et/ou le service de soin qui préconise une prise en charge globale (thérapeutique, éducative et pédagogique) en ITEP.
La famille, seule ou accompagnée, sollicite la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour une demande d'accueil de leur enfant en ITEP. Cette demande est étudiée en commission, CDAPH[17], qui notifie. Par la suite, la famille effectue des démarches d'admission auprès des établissements.
Concernant l'ITEP Les Perrines ARRIA, sans même avoir de notification, les familles qui le souhaitent sont reçues pour découvrir, comprendre les modalités d'accompagnement au sein de l'établissement et pour affiner leur choix d'orientation.

Les caractéristiques des enfants accueillis à l'ITEP Les Perrines

Du point de vue psychopathologique et structural, nous avons affaire à des problématiques variées : des pathologies psychiatriques connues, psychoses infantiles, syndromes autistiques, dysharmonies évolutives, personnalités narcissiques, états limites, pour certains auteurs, ou psychoses pour d'autres... où dominent les troubles de la conduite et du comportement et ayant souvent fait antérieurement l'objet de soins en secteur sanitaire.

- **Le symptôme et rapport à la parole**

Ces enfants ne se présentent pas avec un symptôme à proprement parler, c'est à dire, quelque chose qui les fait souffrir et cristallise leur plainte. Le symptôme, en tant que message, riche d'un sens inconscient qu'il s'agit de déchiffrer est absent. Donc, pas de point d'énigme qui les

[17] CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

amènerait à chercher le savoir insu que recèle leur symptôme et pas de demande d'aide à un autre censé les éclairer sur cette énigme. A défaut, on a affaire à une clinique de l'acte car la souffrance psychique des sujets que nous accueillons, leur angoisse, leur excitation, leur agressivité... s'expriment de manière débridée dans l'agir, l'acte, voire, le passage à l'acte et c'est l'autre (famille, enseignants...) qui s'en plaint. Nous qualifions parfois ces de symptômes de par leur dimension hors norme mais elles n'en ont pas la valeur. Le symptôme, comme lieu de localisation d'une part de l'angoisse et de la souffrance, reste à construire.

Les traits remarquables sont très variables, allant d'un retrait marqué, à l'impossibilité de tenir en place, du repli autistique à l'agitation anxieuse, de l'inhibition au passage à l'acte, en passant par des comportements démonstratifs, bruyants : agitation, menaces, actes agressifs, fugue, mise en danger. Ces variations dans la dimension de l'acte se substituent à la parole qui échoue à dire ce qu'il en est de leur désir, de leur être, de leurs émotions. Le passage à l'acte met fin, court-circuite le déroulement de la parole.

Ce qui caractérise et préside à l'orientation de ces enfants en ITEP, c'est donc la prévalence de l'acte sur la parole et la difficulté à être dans l'énonciation.
Ces enfants sont pourtant bien dans le langage mais ils sont traversés, envahis, par le langage plus qu'ils ne parlent. Non séparés psychiquement, ils collent aux énoncés de l'autre et les répètent sans les subjectiver. Ils ne parlent donc pas véritablement en leur nom et ne déroulent pas une parole linéaire soutenue par des associations sémantiques. Ce qu'ils vont déposer, auprès de différents professionnels, de manière furtive, ce sont des énoncés isolés, des bribes de leur vécu non articulées. Leurs propos laconiques peuvent témoigner d'une lucidité étonnante mais ne parviennent pas à faire récit. Ces enfants sont donc bien dans la parole, mais pas dans le discours et cette parole qui n'entre pas dans l'échange ne leur permet pas de faire lien social.

- **L'insupportable de la parole de l'autre, des regards, de la pensée, de la présence physique**

Assez souvent, ils n'écoutent pas leur interlocuteur, car ce qui leur est dit est perçu comme injonctif, menaçant, arbitraire, insultant, envahissant, et ils s'y opposent, refusant ainsi d'être assignés et de consentir aux attentes normatives. Cette opposition s'exprime soit par le refus verbal ou physique d'obtempérer, soit par l'ignorance, le repli, ou encore l'agression.
C'est parfois le regard qui est intrusif, omniprésent. Ils cherchent à s'y soustraire ou ils réagissent par une remarque, un geste agressif ou un passage à l'acte.
Pour d'autres, le toucher, voire la simple proximité n'est pas supportable. Certains sujets imaginent qu'on devine leur pensée ou qu'un autre a le pouvoir d'influencer leur pensée.

- **L'instabilité et l'agitation**

Les autres ne sont pas seulement menaçants et envahissants, ils peuvent être, aussi, sources de dispersion, de démobilisation tant ces sujets se sentent concernés par tout ce qui se dit et s'agit autour d'eux et sont perméables à l'agitation ambiante (parole, regard, bruit, porte qui s'ouvre...).

L'agitation, l'éparpillement, l'instabilité, les troubles de la concentration intellectuelle et de l'attention peuvent aussi traduire l'angoisse, l'effondrement dépressif ou encore l'excitation du corps, l'érotisation de la relation.

- **Sexualité non refoulée, excitation**

Le sexuel n'étant pas refoulé, pas voilé, ces enfants envahis par cette question, adressent des propos sexualisés, des insultes, s'excitent dans des jeux de corps à corps, adoptent des comportements auto-érotiques (masturbation). Ces actes qui relèvent du privé se déroulent sur la scène publique car ces sujets ne différencient pas public et privé et n'ont pas accès à la pudeur. L'absence de pudeur laisse libre cours aux attitudes d'exhibition, à l'intrusion dans l'intimité de l'autre.

- **Un contrôle extrêmement difficile des émotions et l'incapacité à les exprimer**

Les sentiments, les affects ne sont pas endigués, ni contenus dans la plupart des situations de la vie. Ils envahissent le temps et l'espace de la relation, de façon directe, crue, sans censure ni retenue. Les manifestations pulsionnelles sont souvent excessives : violence, agressivité, grossièretés, injures, gestes obscènes… Les actes, les insultes et les violences verbales se déversent sans filtre vers le dehors, tant que dure l'excitation psychique interne. Au cours de ces instants, tout acte de pensée, toute considération de la situation parait inaccessible. L'énergie développée par la tension est évacuée, exportée, faute de pouvoir être mentalisée puis verbalisée. L'emprise pulsionnelle est plus ou moins accessible à la conscience. La crise, la colère, le débordement, le passage à l'acte, ou tout autre comportement démonstratif qui convoque l'attention des autres, s'accompagnent souvent d'une excitation et parfois de désarroi. Ce débordement d'excitation met, parfois, en péril leur unité corporelle et nécessite l'intervention d'un professionnel pour les aider à s'apaiser.

- **Un rapport perturbé à la temporalité**

La considération de l'avant et de l'après a un caractère pénible comme si tout effort de mémoire ou de projet activait leur détresse existentielle. De par un manque d'appui sur le symbolique, leur vécu est morcelé car les séquences se juxtaposent sans lien entre elles, sans chronologie. A l'échelle d'une journée, chaque moment de transition permettant normalement un processus de désinvestissement/réinvestissement se constitue comme rupture générant un vide angoissant et parfois de l'excitation.

- **Un brouillage des liens intergénérationnels**

La représentation des places et les rôles des membres de la famille au sens large apparaissent souvent ambivalentes, ambiguës, fluctuantes, floues. La différenciation des sexes, des générations, des fonctions paternelles et maternelles est brouillée voire absente. Les difficultés de repérage des liens d'appartenance s'expriment soit par un rapport fusionnel exacerbé soit par une mise à distance physique ou verbale, soit par un refus de s'exprimer ou encore une opposition.

- **Une intolérance à la frustration**

Ces enfants ne consentent pas d'emblée à l'autorité de l'adulte. Ils résistent aux demandes, aux contraintes, aux exigences, aux rappels à la règle.
En outre, ils exigent de l'autre une satisfaction immédiate de leur demande. Un refus ou une réponse différée à celle-ci est insurmontable et génère des colères.
Ces manifestations ne sont pas des caprices, des petits maux passagers, elles ne cèdent pas au rappel ou à l'injonction, au changement de milieu, de méthode ou d'interlocuteur, parfois même elles s'y renforcent. Il s'agit là d'expression de difficultés psychiques qui apparaissent insurmontables sans aide extérieure consentie, tant que l'excitation et l'angoisse perdurent.
Cependant, ces enfants ont besoin d'un « NON » à ces débordements pulsionnels. Ils doivent se confronter aux limites référées au règlement, à un cadre institutionnel (ce cadre doit être structurant, sécurisant mais suffisamment souple) et à la loi.

- **Un mode relationnel où l'affrontement défensif domine**

Pour ces enfants, les autres sont perçus comme tout puissants, omnipotents. Alors, ils peuvent tenter de les dominer, les réduire, les nier. Ayant une faible estime d'eux mêmes, ils ne respectent pas les adultes dans leurs rôles, surtout dans leurs fonctions d'autorité et cherche à les décompléter, à les entamer. Ils peuvent aussi instrumentaliser leurs pairs les plus faibles ou les plus vulnérables. L'attaque pour tenir l'autre à distance est un mode défensif.

- **Une très faible estime de soi**

Les enfants doutent d'eux-mêmes, ont peur de l'échec, de ne pas être « à la hauteur », et le vivent de manière directe, abrupte, massive.
Les exigences, les contraintes de la socialisation ou des apprentissages leur font courir le risque de prendre conscience d'une insuffisance, d'une faiblesse. La confrontation à l'échec génère une blessure narcissique qui les renvoie à un sentiment de nullité et leur est donc insupportable. Pour se protéger, faute de mieux, ils fuient toute représentation mentale, toute élaboration ou adoptent une posture de provocation, de défiance.

- **Une fragilité identitaire**

Ces enfants ne sont pas séparés psychiquement (individuation).
La construction identitaire de ces enfants n'est pas en place. L'image du corps n'est pas construite non plus. Ils s'identifient au déchet, à la nullité et ont une très faible estime de soi. A défaut de séparation, ils restent objet de l'autre et faute d'identification symbolique, ils « collent » à des identifications imaginaires. A travers des supports variés, nous devons les aider à trouver des identités positives (le bricoleur, l'élève, le cuisinier, le jardinier…).

- **La demande d'une place exclusive**

Ces enfants restent objet et interrogent leur valeur aux yeux des autres, ils sont en demande d'une reconnaissance.

Certains d'entre eux sont en quête d'une place d'exception et d'une relation exclusive.
L'envie, la jalousie, la rivalité sont particulièrement présentes chez les enfants présentant une problématique abandonnique.

- **Des potentialités qui ne manquent pas**

Les enfants relevant d'ITEP présentent une vivacité d'esprit remarquable. Ils ont une capacité assez extraordinaire à détecter les failles, les limites, les résistances des institutions et des personnes. Ils peuvent, dans un contexte qui n'active pas trop leurs problématiques, se montrer attentifs, pertinents, responsables et communiquants (ex : participation aux instances de type CVS). Capacités de réflexion, de rebond, de récupération rapide. Adaptabilité circonstancielle qui peut leur permettre de se présenter de façon très adaptée.

Chaque sujet se présente avec ses particularités. Seuls quelques uns des traits décrits précédemment peuvent être présents. Ils sont plus ou moins accentués d'un sujet à l'autre.

IV. Mission, finalité et objectifs de l'ITEP Les Perrines

La mission de l'ITEP Les Perrines

La mission de l'ITEP Les Perrines s'inscrit dans un cadre de politiques sociales référé aux textes juridiques internationaux et nationaux :

- La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen adoptée par les Nations Unies en 1948, constituent un socle commun fondateur de notre rapport à l'autre ;

  La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a voulu tracer les orientations pour que cessent ignorance, méconnaissance et mépris des droits attachés à l'humain. Nul homme ne doit ignorer quels sont ses droits fondamentaux. La déclaration est universelle : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente déclaration sans distinction aucune» (article 2). L'égalité des citoyens assure le respect de la diversité des individus : « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (article 26). La loi est la condition de ces libertés dans la mesure où elle assure la sécurité de chacun.

- La Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés adoptée par le Conseil de l'Europe en 1950 ;

  Elle applique aux Etats Européens le contenu intégral de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans le souci d'un « patrimoine commun d'idéal et de tradition politique de respect de la liberté et de prééminence du droit. »

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée en 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et signée par la France le 26 janvier 1990.

  Cette convention est un ensemble de normes et d'obligations universellement acceptées et non négociables. La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force obligatoire qui concerne l'enfant.

- La Charte de la Laïcité de 2013 (circulaire)

  La charte de la laïcité se veut symbolique et pédagogique. Elle vise à ancrer les principes politiques de la laïcité et de la République tout en fixant des règles de conduite à suivre : « Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'école de la République » (article 13). La réaffirmation des principes communs obéit à une logique d'inclusion et non d'exclusion. La laïcité est en ce sens la condition du respect de la liberté et de la diversité.

- La Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale adoptée par l'Assemblée Nationale française ;

  La loi 2002-2 replace l'usager ou son représentant légal au centre de sa prise en charge.

Elle pose le principe du respect de la dignité de la personne, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
Cette loi met en place différents outils de contractualisation avec l'usager ou son représentant : livret d'accueil, charte de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour ou un projet individualisé (PPA), la mise en place du projet d'établissement, le Conseil de Vie Sociale, le recours possible à un médiateur.
Elle impose aux établissements la mise en place d'une évaluation interne tous les 5 ans et d'une évaluation externe tous les 7 ans.

- La Loi 2005-102 du 11 février 2005 : Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée Nationale française ;

La loi du 11 Février 2005 définit pour la première fois la notion du « handicap ».

« *Art. L. 114. - Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

De manière pérenne, elle est à l'initiative de grands changements structurels concernant la reconnaissance et l'accompagnement des personnes handicapées : Entre autres,

- Création des **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** qui accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes handicapées et leur famille.
- Au sein de la MDPH siège la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,** qui donne son avis notamment sur l'orientation scolaire.
- Mise en place des moyens nécessaires pour accompagner la personne handicapée dans une scolarisation la plus adaptée possible en milieu ordinaire (Création **des Projets Personnalisés de Scolarisation** et des **Equipes de Suivi de Scolarisation**, formation des enseignants, inscription de l'enfant dans une école de référence)
- Mise aux normes de l'**accessibilité** de l'ensemble de bâtiments publics et des moyens de transports (dans un délai maximum de 10 ans)
- Réaffirmation dans la loi de **l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés** pour les entreprises
- Reconnaissance des droits de la personne handicapée (par le principe de la non-discrimination) et mise en place de la **prestation de compensation**.

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles ; <u>qui est</u> un ensemble de dispositions législatives et réglementaires sur l'action sociale et la famille, créé en 1956.

- La Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires dite Loi HPST du 21 juillet 2009 qui nous concerne notamment par la création des ARS, clés de voûte d'une gestion transversale sanitaire-sociale. La loi HPST est une loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires, nommée HPST. Quatre axes essentiels caractérisent cette loi : les établissements de santé et leur modernisation, des soins de qualité pour tous, l'organisation territoriale du système de santé et une politique de prévention et de santé publique marquante. Le texte de loi a été adopté le 23 juin 2009

par l'Assemblée nationale et le 24 juin par le Sénat. Il a été promulgué le 21 juillet 2009 et publié au journal officiel du 22 juillet.

- Le Décret N°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.
  L'Art. 312-59-2 stipule :
  « *Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques :*
  - *Accompagnent le développement des personnes (…) au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés, et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;*
  - *Dispensent des soins et des rééducations ;*
  - *Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;*
  - *Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;*
  - *Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;*
  - *Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées (…).* »

  L'Art. D. 312-59-3. Précise : – *Les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale sont des acteurs à part entière du processus de développement de leur enfant. Ils sont associés aussi étroitement que possible à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement et à son évolution, jusqu'à la fin de la prise en charge, ainsi qu'à l'élaboration du projet de sortie. Leur participation doit être recherchée dès la phase d'admission et tout au long de la prise en charge.*
  « Toutes les fois que cela est possible, les enfants, adolescents ou jeunes adultes résident dans leur famille.
  « Lors de l'admission, le livret d'accueil visé à l'article L. 311-4 est communiqué à la famille et, le cas échéant, au jeune concerné. Les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale sont saisis de tout fait ou décision relevant de l'autorité parentale.
  « Ils sont destinataires chaque année d'un bilan complet de la situation de l'enfant, de l'adolescent ou, avec son accord, du jeune adulte.

  Par ailleurs, le Décret No 2005-11 précise également, concernant l'établissement, l'organisation, les ressources humaines, le fonctionnement, l'accessibilité et l'aménagement des locaux.

- La Circulaire N°2007-194 du 14 mai 2007 qui précise la caractéristique de l'ITEP, en particulier les problématiques des enfants concernés, la dynamique de l'intervention en ITEP, basée sur une conjugaison des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, enfin l'organisation et le fonctionnement des ITEPs.

  Ce décret et cette circulaire sont l'aboutissement de la réflexion menée par l'AIRe (Association des ITEPs et de leurs Réseaux) qui continue à faire évoluer les pratiques (Dispositif ITEP par exemple) ;

- Les guides de bonnes pratiques édités par l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux) ; Et notamment, les suivants :

Sur la Bientraitance/Maltraitance :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre Juillet 2008
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance Décembre 2008
- Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses. Juillet 2008

Sur l'Ethique :

- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux Octobre 2010

Sur l'Evaluation interne :

- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles Juillet 2009

Sur la qualité de vie :

- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement Novembre 2009
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé Décembre 2008

Sur les relations avec l'environnement :

- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement Décembre 2008

Sur le soutien aux professionnels :

- Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service Mai 2010

La finalité de l'ITEP Les Perrines

Notre volonté est d'aider l'enfant à apaiser sa souffrance, à devenir autonome pour qu'il parvienne à trouver sa place parmi les autres et sa voie dans la société.

Pour cela, à partir d'un travail d'équipe, l'ITEP Les Perrines :

- Offre un cadre contenant, qui sécurise parce qu'il est référé à des règles collectives et à des professionnels bienveillants ;
- Accueille la singularité de chaque enfant avec tolérance et souplesse en adaptant les pratiques et les outils aux besoins de chacun ;
- Accompagne sa construction en tant que personne dans son expression, ses désirs, ses choix ;
- Permet l'acquisition des apprentissages fondamentaux, de savoirs et de compétences ;
- Soutient la famille pour établir une relation de confiance, cheminer avec elle dans la compréhension, l'acceptation des difficultés et favoriser l'expression des potentialités de leur enfant

Les objectifs de l'ITEP Les Perrines

Le travail dans l'institution ne cherche pas à réduire les difficultés des enfants accueillis dans une visée adaptative et normative. L'ITEP Les Perrines cherche à ouvrir un espace bienveillant pour permettre à l'enfant un travail sur lui-même dans le but d'apaiser sa souffrance dans sa relation à l'autre.

Les objectifs, orientés toujours vers un mieux-être, se déclinent sous 3 angles complémentaires et constitutifs du travail inter disciplinaire :

- Thérapeutique : soutenir la construction identitaire, et une conscience sensorielle, psychique et corporelle, en faisant émerger une image de soi positive et stable.
- Educatif : médiatiser le rapport aux autres, accepter les règles de vie en société, enrichir et développer des moyens d'expression.
- Pédagogique : se réconcilier avec l'école, prendre du plaisir dans les apprentissages, consentir à l'effort scolaire pour progresser vers des savoirs nouveaux et accéder à une culture commune.

V. Les références théoriques et les principes sur lesquels repose la pratique de l'ITEP Les Perrines

1- Les principes d'intervention de l'association ARRIA

A. L'orientation générale et la conception de l'accompagnement

Dans une perspective d'émergence du sujet, l'association défend la pluralité des approches théoriques, favorisant un regard croisé dans la manière de définir les problématiques des personnes accompagnées.

Une approche qui repose sur la clinique du sujet, c'est-à-dire sur l'écoute, la prise en compte de l'enfant de façon très singulière et la révision permanente des propositions qui lui sont faites en fonction de l'observation ; Une réflexion d'équipe sur les conditions qui permettront que l'intériorité de l'enfant puisse apparaître car le soin ne se réduit pas au prendre soin et suppose l'accompagnement d'un réaménagement des solutions que l'enfant a trouvées à de graves difficultés.

De façon générale, les principes d'intervention ARRIA sont :
- accueillir l'enfant dans sa singularité, avec ses symptômes pris comme témoins de certaines difficultés ou tentatives d'y trouver une solution.
- œuvrer au consentement de l'enfant et de sa famille et à leur inscription dans la construction d'un projet,
- proposer des accompagnements éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques articulés à une visée soignante,
- accueillir la parole des parents, leur proposer une collaboration et les accompagner dans leur cheminement tout au long de l'accueil de leur enfant.
- Partager, avec les partenaires, les regards et les observations qui sont faites dans les différents lieux de vie de l'enfant.

B. la prise en compte de l'enfant et de sa souffrance

ARRIA accueille et accompagne des enfants pour qui le rapport à l'autre est problématique et dont l'angoisse alimente des passages à l'acte ou des inhibitions.
Des enfants pris dans une problématique du lien social, en difficulté par rapport au cadre et au savoir, qui adoptent souvent des positions rejetantes ou passives.
Le rapport à la parole et au langage est compliqué. Les énoncés peuvent être déposés de façon parcellaire auprès de plusieurs personnes… et impliquent le travail à plusieurs.

Leurs troubles sont l'expression d'une souffrance, de tensions intra et intersubjectives insupportables. Ils sont une réponse à ce qui est vécu par le jeune comme une situation impossible. Ces difficultés souvent majeures ne sont pas à lire sur le versant d'un déficit avéré qu'il s'agirait de corriger ou de combler. Elles sont à considérer comme un mode de réponse subjectif, qui s'est établi au fil des interactions relationnelles, mode dont on peut espérer une

mobilisation. Il ne s'agit pas tant de normaliser les capacités adaptatives d'un enfant, que de chercher à ouvrir un espace nouveau où il pourra effectuer un travail sur lui-même et accéder à une organisation psychique moins défensive. Un déchiffrage permanent des signes que le jeune dépose auprès des différents acteurs permet de saisir l'autre intrapsychique auquel il a à faire et dont il se défend… Nous pouvons ainsi produire les décalages qui conviennent pour qu'une relation plus apaisée et structurante se mette en place. Ceci demande une attention vraie et une grande disponibilité à ce qu'il présente de particulier. Ce particulier se repère quand quelque chose se répète, insiste et qu'il paraît concerner son être au plus près. Ses tentatives de trouver des solutions peuvent passer inaperçues. Nous devons donc rester curieux des trouvailles que lui ou ses interlocuteurs peuvent faire pour favoriser chez lui l'invention de tout ce qui peut lui permettre de réguler son rapport au monde.

L'accroche transférentielle est ici un des leviers de l'intervention ; Elle se déroule à l'échelle de l'institution et chaque professionnel doit être en capacité de l'accueillir et d'apporter ce matériel à la réflexion d'équipe ; Le transfert est utilisé comme la répétition de quelque chose qui n'a pas été élaboré et qui offre la possibilité d'un traitement qui interrompe la répétition.

C. La place des familles

En premier lieu, nous proposons une écoute de la parole des parents qui prend en considération ce que la famille sait de la situation à laquelle elle est confrontée. Une écoute qui permet d'orienter l'accompagnement en prenant en compte le savoir du côté des parents ainsi que le temps du consentement.
Nous cherchons à établir une collaboration et à accompagner les parents dans leur cheminement tout au long de l'accueil de leur enfant. Leur participation est donc recherchée dès la première rencontre et ce processus est réinterrogé en permanence.
Le principe de « priorité » aux parents quant à l'éducation de leur enfant est clairement posé et contribue au respect des places de chacun. La place de la famille est donc centrale et sa posture est déterminante dans l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant. Des places différentes et différenciées sont mobilisées pour la construction d'un PPA qui part de la demande des parents et s'enrichit des observations de l'équipe pluridisciplinaire.
La qualité du rapport entre les parents et l'institution médico-sociale détermine la possibilité pour l'enfant de s'engager dans le travail que nous lui proposons sans être pris dans un conflit de loyauté. Une qualité de relation qui implique :

- la lisibilité de l'institution pour que les parents se repèrent et comprennent ce qui est proposé pour leur enfant ; l'explication de ce qu'est (et n'est pas) l'institution et l'information complète et cohérente sur le processus handicapant, sur le secteur médico-social, les droits, les obligations les limites et les potentialités du travail commun…
- La consistance de l'institution qui doit être en capacité d'aider la famille mais aussi de s'opposer à elle. Par exemple, tenir sa position sur le bien-être de l'enfant ou de l'adolescent, ou sur les règles de fonctionnement en opposition parfois à la famille. Consistance également dans sa capacité à garantir un cadre sécurisé pour l'usager, sa famille et les professionnels.
- La tolérance de l'institution qui accepte la disparité des situations sans jugement ni discrimination.

D. Le travail avec les partenaires

L'accompagnement médico-social propose une prise en charge globale mais pas complète et, si l'institution est en capacité de proposer un soin à temps plein, l'adaptation à ce public qui provoque en permanence ruptures et rejets suppose une offre complétée par des interventions différenciées et pose la nécessité d'une pratique à plusieurs : avec la Protection de l'Enfance, la Pédopsychiatrie, l'Education Nationale, la Protection Judicaire de la Jeunesse, les autres établissements du Secteur Médico-Social, les structures de droit commun…

Le lien avec les partenaires est évoqué comme une perspective de construction de parcours de « soins partagés » et complémentaires.
Dans ce lien, l'institution médico-sociale présente et développe une pratique autour du cadre institutionnel comme élément central du soin. La prise en charge globale est inscrite dans le social et inévitablement dans une confrontation, dans la réalité, au rapport à la loi. Ainsi, pour un certain nombre d'enfants, l'institution à temps complet est très difficile, voire insoutenable…

Autrement dit, l'accueil médico-social consiste entre autres à permettre et accompagner un cheminement, à l'intérieur de l'institution, auprès de plusieurs personnes et lorsque le circuit est manifestement trop étroit, il faut pouvoir ouvrir la circulation à l'extérieur…
Il s'agit alors de proposer aux jeunes des rencontres nouvelles à partir desquelles puisse se créer une nouvelle réalité et se vivre quelque chose de différent.

Nous sommes convaincus que la pratique du « soin partagé » a intérêt à être anticipée par les professionnels des différents secteurs pour une construction centrée sur les situations, au cas par cas.

Dans cette perspective, les partenariats sont à construire sur la base d'une reconnaissance d'identités différenciées et complémentaires. Il s'agit donc pour nous de comprendre la logique de nos partenaires et inversement.

Enfin, notre pratique nous permet de proposer dans l'échange un éclairage sur la problématique du jeune et sur la formation d'un symptôme comme tentative de solution à laquelle on ne touche pas incidemment et sur laquelle il est important que les adultes qui entourent l'enfant soient avertis.

2. Les principes d'intervention de l'ITEP Les Perrines

A. La prise en compte de l'enfant dans sa singularité et ses potentialités

En ITEP, l'enfant, qu'il ait une posture d'élève ou pas, est accueilli tel qu'il est avec ses capacités et ses savoirs mais aussi avec ses comportements hors norme, inadaptés, ses difficultés à consentir aux règles de vie commune. La fragilité de l'enfant et l'impossible auquel il est confronté sont pris en compte, identifiés et respectés tout au long de l'accompagnement. Les professionnels veillent à ne pas aller au-delà de ce que l'enfant peut supporter et

s'intéressent à sa manière singulière de se présenter (paroles, objets qu'il transporte, rituels….) et de se mettre au travail. Il n'y a donc pas de programme préétabli, le projet de l'enfant est sur mesure, relatif à chacun. L'enfant est accueilli dans sa singularité aussi bien en classe, qu'en atelier éducatif ou thérapeutique, qu'il s'agisse de séances individuelles ou d'une activité en groupe…

L'observation, l'écoute clinique de l'enfant permettent de déceler ses intérêts, sa manière particulière d'accéder aux savoirs, aux apprentissages et de traiter son mal être. Nos aides ne s'écartent pas, ne dévalorisent pas, ne nient pas les modalités d'apprendre ou de se traiter qu'a initié l'enfant, au contraire, elles s'appuient sur elles, encouragent leur déploiement. En effet, l'enfant arrive avec des connaissances, un certain savoir, des solutions et des trouvailles qui le rassurent, l'apaisent, le valorisent, lui permettent de consister. Autant de béquillages que nous tentons de soutenir. Aux bricolages des enfants répondent les inventions des professionnels qui adaptent, qui créent, inventent une manière de lui parler, de se positionner vis-à-vis de lui.

Lorsque l'enfant est confronté au vide et ne témoigne d'aucun intérêt, d'aucune envie de faire, de penser, de créer, le professionnel est amené à proposer et parfois, à initier une production tout en étant attentif à la manière dont l'enfant va se saisir ou pas de cette offre qui lui a été faite.

Nos propositions d'activités se nourrissent donc des centres d'intérêts de chacun, tout en apportant matière là où apparaît un déficit au niveau de l'imaginaire. Pour cela, beaucoup de médiations, de supports d'activités sont mis à leur disposition. La pertinence de ces médiations est réévaluée, ajustée, modifiée en tenant également compte de l'investissement de l'enfant.

La parole singulière de l'enfant est donc accueillie par les thérapeutes, en séance individuelle ou en groupe, et aussi par les éducateurs, et les enseignants.

Soucieux de faire émerger un sujet qui pense, apprend, produit, parle, chaque professionnel adresse un « oui » à toute parole, création, production de l'enfant, aussi insolite soit-elle, un oui à la manière singulière dont l'enfant s'exprime, mais aussi un « non » ferme aux débordements pulsionnels qui sortent du registre de la parole.

Au-delà de l'écoute qui encourage l'expression, et des actes éducatifs visant à limiter les comportements d'incivilité, à canaliser l'excitation, les professionnels ont recours à d'autres manœuvres telles que soutenir les initiatives, se décaler de la réponse attendue par l'enfant, se décompléter. Il s'agit alors pour les professionnels de se présenter comme ne sachant pas afin de rassurer l'enfant et de lui permettre, d'oser énoncer son propre savoir.

Ces manœuvres qui traversent les différents champs (éducatif, pédagogique et thérapeutique) sont d'autant plus pertinentes quand l'enfant est engagé dans une relation transférentielle avec le professionnel qui lui adresse cette réponse.

A l'ITEP Les Perrines une place importante est accordée à la dimension du transfert. Car ce « partenaire » choisi par l'enfant en qui il a confiance, favorise sa parole. L'enfant se livre d'autant plus à une personne investie positivement.

Le transfert est aussi un outil essentiel car il permet à l'enfant de « présentifier » et d'exprimer son inconscient. Au sein de cette relation transférentielle qu'il installe, le sujet répète incessamment la position qu'il occupe pour l'Autre, ce qu'il pense être pour l'Autre et l'Autre intrapsychique auquel il a affaire, Autre (surmoïque, fragile, capricieux…) qu'il va supposer chez les différents professionnels investis.

L'accompagnement de l'enfant ne se fait pas seulement au sein de l'établissement. Nous garantissons une continuité en veillant à ce que l'enfant soit adressé, confié aux différents partenaires tout au long de la journée (trajets domicile, CMP, écoles…).

Ces enfants souvent en mal d'identité, sans place symbolique, ont besoin d'une place matérialisée (casiers, emplois du temps personnalisés), clairement nommée et identifiable par eux, place depuis laquelle ils peuvent parler. Ils sont attendus dans un groupe, dans une classe.

On les invite à prendre la parole dans différentes instances (CVS, conseil, rendez-vous).

Un coordinateur de projet est attribué à chaque enfant, il est chargé, entre autres, de recueillir les demandes, les attentes des enfants. L'enfant peut déposer sa parole auprès de son coordinateur et aussi auprès d'un, voire plusieurs, interlocuteurs de son choix.

B. L'interdisciplinarité comme mode d'intervention

A l'ITEP Les Perrines, différents professionnels interviennent conjointement dans l'accompagnement des enfants accueillis. L'émergence du sujet reste au cœur de la pratique. Chaque corps de métier conserve son identité professionnelle mais imbrique sa pratique avec celles des autres champs (thérapeutique, éducatif et pédagogique).

Cette interdisciplinarité se décline sous différentes formes :

Au quotidien, elle s'articule autour de regards croisés, sans prévalence d'un champ ou d'une fonction et nourrit les différents espaces de réflexion. Le travail d'équipe est pratiqué dans le respect, la confiance, sans jugement. Ce mode d'action permet à toutes les fonctions de pouvoir faire tiers, faire relais, quand cela est nécessaire. D'autre part, pour répondre aux besoins des enfants, des pratiques inventives sont mises en place pour envisager de nouvelles modalités face à des impasses : le tiers qui arrive par hasard, l'humour qui permet un décalage, l'invention, se dégager d'une scène conflictuelle.

A partir d'un projet préalablement pensé et écrit avec des objectifs définis, des ateliers pluridisciplinaires sont également proposés :

- En raison des observations croisées de professionnels pour l'intérêt qu'ils peuvent offrir à un enfant,
- Parce qu'il y a une volonté des professionnels de travailler ensemble entre différents champs,
- Ou parce que la population à laquelle nous nous adressons et la co-animation nous amènent à savoir nous « désidentifier » de notre fonction tout en conservant notre

spécificité professionnelle (par exemple intervention cadrante par un thérapeute, posture clinique par un éducateur). Cette manœuvre est possible à condition que le professionnel soit clairement identifié au préalable dans sa fonction.

Le cadre institutionnel organise des temps de réflexion et d'élaboration. Le savoir, l'identification de la difficulté ou de la problématique se fait par l'observation commune et sont repris dans le cadre des différentes réunions afin d'affiner l'accompagnement des enfants (réunions : d'unité, institutionnelle, de coordination, PPA, d'analyse de la pratique).

C. Le cadre institutionnel, réel et symbolique

L'ITEP Les Perrines, dans sa visée soignante porte un cadre réel et symbolique qui permet aux enfants de se construire et favorise le repérage des limites. Les adultes sont légitimés à énoncer ce cadre dans la mesure où ils sont eux-mêmes référés à ce règlement et à la loi.

La qualité matérielle de la vie quotidienne, la variété et la qualité des médiations éducatives, thérapeutiques et pédagogiques sont les conditions minimales qui vont permettre à chaque jeune d'accéder à une modification de son rapport aux autres.

Élaboré et dynamisé par la réflexion interdisciplinaire, le cadre institutionnel offre un point d'appui majeur :

- Un cadre stable, sécurisant et consistant : L'ensemble de ce cadre est défini dans le projet d'établissement, rénové tous les cinq ans avec la collaboration de tous les acteurs, et qui ensuite, est mis à la disposition des professionnels et des familles. Cela nécessite des procédures et des protocoles afin de permettre à chacun de tenir et d'occuper toute sa place mais aussi rien que sa place dans cet ensemble que l'on appelle institution.

Pour ces enfants, l'insécurité psychique s'exprime souvent de manière similaire, par des réactions d'angoisse… C'est pourquoi, le cadre doit être fiable et collectif. Le cadre recouvre plusieurs niveaux :

- Le règlement institutionnel de fonctionnement,
- Les règles écrites et formalisées : règles de vie sur le groupe éducatif, règles de vie de classe, règlement de transport, règles d'activité.

Ces règles sont établies au préalable et sont révisables collectivement, soit en équipe interdisciplinaire soit avec le conseil des enfants, même si les interdits fondamentaux restent non négociables.

Les règles doivent être les mêmes pour tout le monde mais les modalités de leur application restent souples. Le rapport à la loi est un impondérable et il rassure. Pour que le cadre institutionnel tienne, il faut que le jeune identifie clairement, pour chaque moment de la journée, les différents constituants de celui-ci : les règles, les objectifs, les intervenants. Un emploi du temps individualisé est proposé à chaque enfant et sa famille dès son admission et celui-ci sera régulièrement actualisé en fonction de l'évolution de l'enfant. L'enfant dépend d'une unité de référence où il sera accueilli chaque matin. Il lui sera désigné un coordinateur, qui sera au centre du réseau (partenaires extérieurs et intervenants auprès de l'enfant) et

s'assurera de la mise en place de son projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

- Un cadre repérant et contenant : A l'ITEP les Perrines, un soin particulier est porté à l'entretien des locaux dans lesquels les enfants évoluent. Un plan de restauration est actuellement mis en œuvre afin que les conditions d'accueil des jeunes demeurent satisfaisantes. Ce point nous paraît essentiel pour générer un cadre contenant et apaisant.
-

Les professionnels veillent également à faire vivre la symbolique des lieux. Les salles de réunion, de classe ou encore de bibliothèque auront donc un usage précis. Leur fonction sera repérante pour les enfants.

Le protocole d'admission A chaque rentrée et à l'admission, l'enfant et sa famille doivent lire et signer le règlement intérieur des Perrines. Le contrat d'admission et le protocole d'utilisation des transports doivent également être signés.

Au sein des unités Chaque unité propose un temps hebdomadaire de conseil d'enfants : chaque membre du groupe participe à ce conseil animé par les adultes référents du groupe (éducateurs spécialisés et enseignant). Le conseil est, entre autres, une instance de régulation sur la vie du groupe où sont élaborés : un travail autour du règlement des Perrines, autour des règles de vie et du savoir être ensemble pour ces enfants qui présentent des troubles de la relation.

Le CVS (Conseil à la Vie Sociale) qui se réunit quatre fois par an, est une instance qui réunit des représentants des enfants, des parents, des représentants du conseil d'administration de l'ARRIA, un représentant des salariés, la directrice de l'ITEP des Perrines, ainsi que le chef de service et la secrétaire.

Les procédures en cas d'agression d'un enfant sur un autre enfant, d'un enfant sur un adulte sont travaillées et validées par le CHSCT. Elles présentent une grille de sanction (réparation, fiche incident, conseil de médiation, voire exclusion temporaire ou définitive).

Les professionnels ne sont pas là simplement pour faire respecter les règles. Ils protègent, ils anticipent et visent à réduire les passages à l'acte. Il s'agit de construire un univers symbolique à travers leurs observations et grâce aux relations transférentielles, aux liens, déjà à l'œuvre ou qui vont naître.

D. Un accueil ouvert sur le milieu ordinaire

L'ITEP propose certes un accompagnement global mais pose comme principe qu'il ne peut et ne doit pas répondre à tout, afin de laisser un espace pour le manque et le désir d'un ailleurs.

En raison du rapport qu'entretiennent les enfants aux autres et aux Institutions en général, et puisque le passage en institution ne doit être envisagé dans l'idéal que comme une parenthèse dans leur parcours de vie, l'ITEP prend soin de garantir aux enfants une ouverture vers l'extérieur, vers le milieu ordinaire.

Pour une ouverture vers le milieu ordinaire

Le projet de classe externalisée à l'école Champenois part du principe que tous les enfants accueillis à l'ITEP, et ce malgré une histoire scolaire douloureuse, ont besoin d'expérimenter à nouveau leur capacité à être élève. Il s'agit de permettre aux enfants de se reconnaitre et d'être reconnus écoliers au même titre que leurs pairs, dans le respect des règles et des autres. Les inclusions avec les classes de cette école favorisent l'accès à une culture commune. Les scolarités partagées avec les écoles du milieu « ordinaire » sont encouragées, dès lors qu'elles sont jugées porteuses de sens, de restauration narcissique et susceptibles de réengager les enfants sur le chemin des apprentissages.

L'ouverture vers le milieu ordinaire doit permettre aux enfants de se dégager d'une identification négative par une prise de conscience de leurs capacités et de leurs difficultés. Cette confrontation à un autre qui ne répond pas en miroir peut susciter des modalités d'échanges différentes.

L'ITEP Les Perrines offre un ailleurs géographique (séjours ; sorties) et relationnel (enfants et adultes extérieurs à l'institution) aux jeunes accueillis pour qu'ils puissent expérimenter un autre rapport au monde, aux autres. Rapport qui ne soit pas vécu comme menaçant mais qui instaure un regard bienveillant, porteur de sens et d'épanouissement.

Les enfants appréhendent des lieux extérieurs, par le biais de sorties ou d'ateliers organisés et dans le souci de leurs centres d'intérêts. Ces initiatives leur permettent de développer certaines de leurs potentialités et favorisent leur créativité. L'engagement dans des projets (séjours, classe découverte, inclusions ; hip-hop…) est l'occasion pour les enfants d'inscrire leurs actions dans le temps, d'instaurer du moyen et du long terme. Est visée la capacité à se distancer de l'instant présent, à différer et à se projeter dans un avenir qui ne soit pas incertain mais porteur de satisfactions et de réussites.

L'ouverture vers l'extérieur doit permettre aux enfants de mesurer leur capacité à se conformer aux exigences sociales et civiques. Ce rapport à la règle et à la Loi est régulé par l'ITEP et soutenu par les exigences inhérentes aux Institutions extérieures (école ; centre de loisirs ; musées…). Vivre dans la cité favorise également le développement de l'autonomie au quotidien.

Le travail en réseau, le partenariat

Au regard de la problématique des enfants accueillis à l'ITEP, il est indispensable de collaborer et d'articuler notre intervention avec un réseau de partenaires, dans un souci de complémentarité. Il s'agit de travailler en lien dans le but de mieux accompagner les enfants accueillis. L'idée est de soutenir et permettre une circulation vers un extérieur à l'institution, en fonction des besoins de chacun. Au regard de la souffrance des enfants et de leurs capacités, il est important de proposer des espaces en dehors du collectif. En effet, la confrontation aux exigences qu'impose celui-ci est parfois, pour certains et en fonction des circonstances, insoutenable.

Il faut alors permettre aux enfants de s'extraire temporairement de cet impossible en leur

offrant la possibilité d'engager un autre mode de relation à travers des rencontres nouvelles. Ainsi, ils pourront s'engager dans une autre dynamique.

C'est la prise en compte de ces besoins et la certitude que l'ITEP ne peut répondre à tout et tout le temps qui permet aussi à l'enfant et à l'institution de tenir dans la durée.

E. Un travail avec les familles

A l'ITEP Les Perrines, notre mise à disposition des familles débute bien avant l'admission de l'enfant. En effet, nous proposons, par principe éthique, un entretien à toute famille qui en fait la demande, même si la notification MDPH n'a pas encore été obtenue ou demandée. Bien souvent, les parents entendent parler d'ITEP dans le milieu scolaire ou au CMP, leurs questions (et parfois leurs craintes) sont nombreuses et nous faisons le choix de nous rendre disponibles pour accueillir et entendre leurs questions et leurs doutes. La directrice ou le chef de service reçoivent ainsi tous les parents qui en font la demande sans aucune exigence.

Dans le travail au quotidien, l'ITEP fait une véritable place aux parents des jeunes accueillis.
Tout d'abord, nous essayons, par une posture bienveillante, d'aider les parents à mieux comprendre leur enfant. Leur crainte, leur désarroi ou leurs incompréhensions peuvent ainsi être abordés en toute confidentialité. Cet accueil prévenant permet aux parents de revenir sur leur histoire (découverte et acceptation des difficultés du jeune, parcours de prises en charge extérieures).

Dans une volonté de transparence et de disponibilité, les professionnels apportent aussi à la famille des informations claires sur leurs droits et devoirs, sur le fonctionnement de l'ITEP et ses orientations de travail, ainsi que sur les dispositifs les plus pertinents qui s'offrent pour l'enfant dans la prise en charge (scolarité, soins…). Des propositions sont rapidement faites aux familles et aux jeunes, ce qui enclenche le travail d'élaboration de chacun.

Au travers de rencontres régulières formelles (réunion au moins une fois par trimestre, fête de fin d'année, réunion de séjour) ou informelles, les professionnels essaient de construire une alliance sur laquelle le jeune pourra s'appuyer. Un coordinateur est désigné et devient l'interlocuteur privilégié de la famille (à l'écoute de la connaissance qu'ils ont de leur enfant et de leurs savoir-faire).
Les demandes des parents sont ainsi recueillies et inscrites dans le Projet Personnel d'Accompagnement de l'enfant (document contractuel de la prise en charge). Ce projet peut changer au cours de l'année en fonction de l'évolution de l'enfant.

Au fur et à mesure, l'ITEP aide les familles à voir les progrès et les évolutions du jeune accueilli (dans ses réalisations, ses relations avec les autres ainsi que son rapport aux apprentissages). Par les bilans écrits, dans les discussions, nous tentons de rendre lisible notre pratique et nous les aidons à prendre conscience du chemin parcouru.
Dans ces rencontres, les professionnels rassurent les familles. Petit à petit, les parents peuvent ainsi cheminer et leurs attentes se modifier.

Cette recherche constante du sens des difficultés de l'enfant en lien avec la famille, ainsi que la question du diagnostic peuvent alors permettre aux parents d'assouplir, de réajuster éventuellement leurs positions parentales et de mobiliser certaines ressources face aux répétitions du quotidien.

L'ITEP peut aussi être à l'initiative de propositions de séparation ponctuelles du jeune et de la famille. Ces différents ajustements peuvent provoquer une prise de recul sur les éléments conflictuels de certaines relations et leurs origines, de même qu'un réel apaisement, une respiration.

L'ITEP peut aussi être amené à se positionner contre certaines décisions parentales. La vision du bien-être de l'enfant est alors primordiale et est questionnée en équipe pluridisciplinaire. L'ITEP peut, par exemple, défendre le besoin de l'enfant dans l'opposition face à la demande des parents. Ces derniers sont alors reçus et notre démarche est explicitée, laissant la possibilité d'entrevoir les différents enjeux à l'œuvre dans la problématique du jeune.

Les parents peuvent aussi questionner la vie institutionnelle et les modalités d'accompagnement des jeunes au travers du Conseil de la Vie Sociale, où ils sont représentés.

VI. Les prestations de l'ITEP Les Perrines

Conformément aux recherches et aux écrits de l'AIRe[18], nous oeuvrons au quotidien à l'ITEP Les Perrines dans une conception du travail interdisciplinaire, qui ne consiste jamais à simplement juxtaposer différentes interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques : « *L'ITEP est indiqué pour apporter des réponses conjuguées, sous égide institutionnelle. L'égide, une entité symbolique qui, en référence au personnage mythologique Athéna, protège et dynamise. Elle exprime l'importance d'une référence transcendantale, dans une organisation conçue pour à la fois exiger et permettre une articulation interactive des pôles thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, dans une perspective soignante d'ensemble[19]* ».

Parce que l'ITEP est conçu pour créer les conditions du soin dans un espace hautement complexe et articulé, la fonction de direction occupe cette place « transcendentale » aux différents axes, ce que Jean-Pierre Lebrun, dans les travaux de l'AIRe qualifie de « place d'exception ». Cela ne signifie nullement que cette place est occupée par des personnes exceptionnelles, mais que cette place existe de fait par un accord commun qui pose les bases du « vivre ensemble » entre les adultes. Elle est de fait très « instituée », très « incarnée » par le binôme chef de service-directrice et portée par l'ensemble des adultes. L'ITEP étant un espace hautement symbolique qui propose de border la jouissance des enfants accueillis, les places « exceptionnelles » sont ainsi portées au quotidien vis-à-vis des enfants et aussi des familles. Il s'agit de renvoyer l'intérêt d'une forme de verticalité de la loi symbolique. Celle-ci sera d'autant plus forte qu'elle restera « rare » et placée dans une autorité forte, référée et bienveillante. Ainsi, l'intervention et l'action du chef de service ou de la directrice sont pensées pour être déterminées sans être tyranniques et faire autorité sans être autoritaire. Il s'agit bien d'articuler les différents axes de l'accueil dans le souci de la nécessaire conflictualité et des tensions dynamiques entre eux. Il s'agit également de donner le cap (avec le souci parfois de se laisser entamer) afin d'incarner un « commandement » qui consiste dans le réel et donne (sans trop en avoir l'air) aux enfants accueillis, ce dont ils ont besoin tout en le redoutant.

5 axes, en articulation constante et à visée soignante, peuvent être retenus concernant les prestations offertes à l'ITEP Les Perrines :

- **L'axe thérapeutique**
- **L'axe éducatif**
- **L'axe pédagogique**
- **L'axe social**
- **L'axe de la qualité de vie**

1. L'axe thérapeutique

[18] AIRe : Association des Iteps et de leurs Réseaux

[19] In Journées d'études Aire interrégions 2010, Serge Heuzé : l'Itep, un concept d'intervention

L'équipe thérapeutique est composée d'un médecin psychiatre, d'une psychologue, d'une orthophoniste, d'une psychomotricienne, d'une infirmière. Ces professionnels participent :

- à l'élaboration du diagnostic à l'arrivée de l'enfant à l'ITEP, parfois sous la forme de bilans, observations cliniques (en séance individuelle ou sur les groupes). Néanmoins, la démarche diagnostique est conçue dans une perspective dynamique qui s'inscrit dans un déroulement temporel, elle ne peut être séparée de la démarche des soins. C'est un travail à plusieurs qui s'appuie sur les observations de chacun des professionnels des différentes modalités du dispositif institutionnel : chacun intervient à partir de sa fonction. Cette démarche s'accomplit par étapes successives et s'enrichit au fur et à mesure des entretiens et des rencontres. Entretiens avec le jeune et sa famille, avec la famille d'accueil ou le foyer du secteur social ou spécialisé s'il n'y réside pas. Rencontres avec les autres professionnels, médicaux, paramédicaux, éducatifs, sociaux, qui auparavant ont accompagné le jeune ou l'accompagnent encore. La démarche vise, au-delà des troubles observés, à saisir leur ressort, à élaborer leurs causes, leurs coordonnées structurelles et à proposer des objectifs thérapeutiques qui concourent à la mise en œuvre du projet personnalisé.
- au suivi thérapeutique.

Avec ces enfants dont les troubles se manifestent par un comportement « hors-normes », l'intervention thérapeutique n'a pas pour visée première l'exigence de la norme. Cette posture clinique favorise chez l'enfant :

- l'expression de sa souffrance psychique,
- sa mise au travail, son effort pour traiter sa problématique à sa manière et à son rythme.

L'intervention thérapeutique de manière générale consiste donc à soutenir, encourager, inventer, proposer de nouvelles modalités de soins permettant à l'enfant de traiter son impasse, de construire son identité et de restaurer sa capacité à faire lien social.

Le thérapeutique à l'ITEP Les Perrines

La majorité des enfants a bénéficié avant son arrivée à l'ITEP d'un accompagnement thérapeutique et éventuellement éducatif (CMP, SESSAD), parallèlement à leur scolarisation en milieu ordinaire. En ITEP, l'intervention thérapeutique n'est pas disjointe, elle est articulée aux activités éducatives et pédagogiques, au sein d'un même établissement. C'est la spécificité de cette prise en charge globale dans un même lieu qui motive d'ailleurs l'orientation en ITEP.

Les enfants qui entrent à l'ITEP bénéficient systématiquement d'un bilan orthophonique et d'un bilan en psychomotricité. Ces bilans sont transmis et commentés aux familles. La décision de mise en place de séances psychothérapeutiques, orthophoniques et/ou de psychomotricité est prise par la direction de l'établissement, en accord avec les parents, et suite à une réunion entre les thérapeutes et la direction et dans la concertation permanente avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Lorsque un suivi thérapeutique est proposé, il est présenté aux parents et fait l'objet d'un bilan annuel.

Les thérapeutes proposent des séances individuelles et parfois en petits groupes qui se positionnent au regard de l'emploi du temps de l'enfant dans l'Institution. En effet, les séances sont donc placées dans la semaine à des moments choisis, tenant compte de la capacité limitée de l'enfant à supporter le collectif : la relation aux autres, les contraintes et les exigences, les stimuli source d'envahissement, l'espace ouvert qui les happe, les récréations…

La rencontre avec ces enfants ne se fait pas uniquement lors de séances individuelles dans un bureau. Ces enfants accueillis à la journée, de par leur trouble du lien social et un rapport complexe à la demande, nous sollicitent parfois sans rendez-vous, ou refusent celui-ci, nous rendent visite à leur gré. Nous les rencontrons aussi, fortuitement dans l'établissement, lors de ces rencontres, des demandes de soin peuvent émerger et des énoncés significatifs nous sont adressés.

Nous-mêmes, thérapeutes, favorisons la collaboration avec les éducateurs et les pédagogues :

- ⇨ en soin direct
  - au sein des groupes thérapeutiques. Cette co-animation nous permet d'apprécier, d'observer la souffrance psychique de l'enfant en relation avec ses pairs (son positionnement face aux autres, enfants et adultes, sa posture corporelle, son rapport à la parole…). Ces groupes thérapeutiques s'appuient sur différentes médiations qui élargissent nos outils habituels. Par ailleurs, cet « espace temps » en commun nous permet d'apercevoir concrètement, comme les éducateurs et enseignants, les difficultés relationnelles, les attitudes agressives voire les passages à l'acte des enfants, d'être au plus près de leur *réalité au quotidien*.
  - durant les vacances, les Journées d'Accueil Personnalisées s'inscrivent dans un emploi du temps inhabituel permettant d'ouvrir sur de nouvelles modalités d'accompagnement. Des prises en charge ponctuelles au plus près de la demande de l'enfant, dégagées d'un cadre horaire fixe. Ces interventions bénéficient de plus de souplesse car elles ne sont pas prises dans l'emploi du temps habituel.
- ⇨ indirectement lors des réunions d'élaboration clinique et de rencontres informelles (repas pris en commun, échanges furtifs…).

A. La psychologue

La mission thérapeutique de la psychologue

La pratique de la psychologue à l'ITEP Les Perrines consiste en une approche clinique orientée par la psychanalyse et référée à la psychopathologie. L'objet visé par son intervention est la parole, parole prise dans son sens large, c'est-à-dire non réduite à la communication, à l'échange de messages verbaux. La psychologue s'intéresse à la manière dont le sujet habite le langage, ou est habité par le langage, à la façon dont il l'utilise ou s'en défend. Elle est aussi attentive aux autres semblants (médiations) auxquels l'enfant a recours, pour dire ce qu'il en est de son désir et symboliser le Réel auquel il est confronté.

Lors d'entretiens individuels, la psychologue fait une offre d'écoute à l'enfant et accuse réception à ses différentes productions, à la manière singulière dont il se présente, et cherche

à exprimer son être. Les énoncés qu'il livre étant rarement articulés, elle l'aide à inscrire ses bribes d'expression éparses dans une chaîne signifiante et, petit à petit, à se construire une histoire à partir de son vécu.

Eu égard aux difficultés relationnelles des enfants admis en ITEP, peu enclins à la verbalisation de leurs affects et de leurs émotions, la psychologue reçoit aussi certains enfants en groupe. Ces groupes thérapeutiques co-animés avec un éducateur ou une autre thérapeute mettent à la disposition des efants une modalité d'expression qui leur permet de parler d'eux et médiatise la relation à l'autre (ex: atelier conte, Petite table d'Anthony, terre, arts plastiques...). Ce dispositif groupal leur épargne la relation duelle de l'entretien, trop menaçante pour certains qui se sentent visés par l'attente de l'autre, exposés à son désir. Au sein de ce collectif, plusieurs appuis s'offrent à l'enfant : la symbolisation par le langage ou la création, l'identification imaginaire à un camarade, l'emprunt aux autres d'un support imaginaire - lorsqu'un sujet est trop confronté au vide. Ce cadre suffisamment souple permet aux enfants de s'exprimer d'autant plus facilement qu'ils ne se sentent pas contraints à parler. Certains s'adressent directement à la psychologue, lui montrent leurs réalisations, d'autres choisissent d'échanger verbalement avec l'éducateur ou un camarade, faisant d'elle le témoin de leur conversation. Le plus souvent, elle intervient pour dire « oui » aux productions singulières des enfants, elle accuse réception à leurs trouvailles, néanmoins, elle peut adresser un « non » à un enfant quand il se met hors de lui et se destitue comme sujet.

Sur les groupes comme en séance individuelle, la psychologue soutient donc l'effort d'énonciation de l'enfant qui favorise la séparation psychique et l'aide à se dégager de la place d'objet du désir de l'Autre qu'il occupait jusqu'alors. Dans cette perspective, le transfert est un levier essentiel en tant qu'il favorise l'investissement de l'espace thérapeutique par le jeune, le déploiement de sa parole, et la mise en acte de son inconscient. La psychologue laisse le transfert s'installer, analyse ce qui s'y exprime et le manoeuvre de telle sorte que l'enfant puisse remanier et assouplir sa position subjective. C'est grâce à ce travail d'expression et de symbolisation dans les différents espaces qui lui sont offerts que le jeune peut commencer à voiler sa sexualité infantile, tempérer son excitation et se construire une identité. La construction psychique est déterminante puisqu'elle préside à la restauration de la capacité du jeune à faire lien social et à prendre sa place au milieu des autres.

Le travail de la psychologue à l'ITEP Les Perrines se décline de plusieurs manières:

- sa fonction de psychothérapeute près des enfants à qui elle propose soutien psychologique ou psychothérapie, en séance individuelle ou en groupe,
- l'élaboration du diagnostic qu'elle effectue lors de l'entretien d'admission de l'enfant dans l'établissement et qui se précise tout au long de l'accompagnement de celui-ci à partir du matériel clinique qui émerge en séance de psychothérapie et au sein des différents ateliers. Bien sûr, et, en particulier en ITEP, ce travail de construction clinique s'effectue avec l'ensemble des professionnels. En effet, la clinique en ITEP, est une clinique du détail où les signifiants (mot, énoncé, acte, attitude...) livrés aux uns et aux autres, doivent être récoltés, accueillis précieusement avec la valeur d'énonciation qu'ils recouvrent, rapportés en réunion puis déchiffrés en équipe. L'analyse des mouvements transférentiels, et les contenus qui s'y répètent, viennent

enrichir notre connaissance de la souffrance de l'enfant, de son impasse, de ce qui entrave ses apprentissages et l'empêche de tisser des liens avec ses pairs,
- La mise en place du soin pour chaque enfant et son évaluation régulière.

Le travail de construction clinique s'effectue dans différentes réunions auxquelles participe la psychologue.

- Réunion entre les professionnels du champ thérapeutique
- Réunion en équipe pluridisciplinaire:
- Réunion d'unité, animées par le chef de service, auxquelles participent éducateurs, enseignants, animateur, accueillant les enfants d'un même groupe et psychologue.
- Le PPA: instance où s'élabore le projet personnalisé d'accompagnement de chaque enfant, et où sont présents éducateurs, enseignants, animateurs, thérapeutes qui accompagnent l'enfant et le chef de service responsable du cadre de soin, de sa mise en oeuvre.
- Le point institutionnel qui rassemble tous les professionnels de l'ITEP. C'est le lieu des transmissions d'informations concernant : les enfants, les RDV avec leur famille, les partenaires du réseau... il y est aussi question du fonctionnement de l'institution et de situations cliniques aigues.
- Les réunions théorico-cliniques. Celles-ci sont l'occasion pour l'ensemble de l'équipe de dérouler de manière plus approfondie, parfois avec un intervenant extérieur, la situation clinique d'un jeune faisant impasse dans l'institution, ou de réfléchir autour d'un thème. La thématique choisie par les membres de l'équipe est abordée à partir d'un texte qui initie et alimente la discussion ou d'un travail que la psychologue a préparé pour cette occasion. Ce retour vers la théorie permet à chaque membre de l'équipe de prendre du recul afin de repenser le matériel clinique qui leur est quotidiennement adressé et d'inventer des réponses nouvelles. Il s'agit bien, face à ces enfants qui privilégient l'acte à la parole, de se décaler afin de continuer à agir et non à réagir, de ne pas se trouver soi-même dans une impasse à oublier combien eux sont confrontés à un impossible...

Les entretiens avec les familles

Seule ou avec d'autres intervenants, la psychologue est amenée à rencontrer les familles – et les familles d'accueil - des jeunes admis à l'ITEP. L'entretien est une offre d'écoute faite aux parents qui s'en saisissent le plus souvent, pour exprimer leur souffrance, leur sentiment de culpabilité, ou d'impuissance à aider, à éduquer leur enfant. Ils sont aussi en quête d'une meilleure compréhension de ses difficultés relationnelles avec eux et avec ses camarades, interrogent le diagnostic et leur manière de faire avec lui. Ces rencontres leur permettent donc de le percevoir autrement, de prendre conscience de leurs projections sur lui, et ainsi de réajuster, d'assouplir leur manière de l'éduquer, de vivre avec lui. Les professionnels, de leur côté, recueillent, lors de cet échange, des éléments qui éclairent la problématique psychique de l'enfant et les trouvailles des parents face à sa singularité.

Le travail de réseau

La participation de la psychologue est souhaitable lors de certaines concertations avec les professionnels du secteur social ou sanitaire, les enseignants du milieu scolaire ordinaire, afin de réaffirmer ce qu'il en est de la souffrance psychique de l'enfant et du dispositif thérapeutique que celle-ci requière. Elle veille à ce que les exigences de socialisation et d'inclusion scolaire, les modifications de l'accueil familial ne soient pas antinomiques avec le projet de soin et la manière singulière dont l'enfant traite sa souffrance psychique et construit son identité.

B. L'orthophoniste

L'orthophoniste reçoit chaque enfant à son arrivée à l'ITEP pour effectuer un bilan systématiquement proposé (au cours de 2 ou 3 rencontres), qui permettra d'observer et d'évaluer son rapport à la parole, sa capacité et ses modalités de communication, son langage oral et écrit dans leur aspect formel également, sa voix, ses repères spatiotemporels, son raisonnement logicomathématique et sa disponibilité pour les apprentissages.

Une grande importance sera donnée aussi à l'observation de son rapport à la demande, de ses centres d'intérêt, de sa capacité ou non à rester dans un espace clos, à rechercher ou au contraire rejeter la relation duelle, et surtout son appétence à établir un lien privilégié.

Ainsi, l'accompagnement du jeune est d'abord conditionné par la rencontre initiale entre deux sujets, d'où découleront éventuellement une demande du jeune et/ou une proposition de l'orthophoniste, et cela en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

Dans cette pratique, priorité est donnée à ce qui émerge ici et maintenant comme moyen choisi par l'enfant pour entrer en relation.

Cet espace d'expression peut lui permettre au fil du temps, en prenant appui sur le lien, de symboliser, de s'inscrire dans le temps et dans l'espace, d'expérimenter de nouvelles modalités de communication orale ou écrite, de faire des liens par des évocations ou des associations, d'exercer ses compétences cognitives : préciser, élargir sa pensée, se décentrer pour pouvoir accéder à une logique autre que la leur.

Dans le même temps il participe à sa construction identitaire.

Parfois, il est difficile, voire impossible à un enfant de rester dans la salle dédiée à l'orthophonie, dans ce cas les séances peuvent se dérouler dans un autre lieu plus ouvert (salle de psychomotricité, parc tout proche…) dans un contexte moins angoissant que le face à face.

L'orthophoniste peut être amenée aussi à créer et co-animer des ateliers avec d'autres professionnels en fonction des besoins repérés des enfants :

- soit au sein de l'équipe thérapeutique, comme c'est le cas pour l'atelier « jeux d'expression (Petite table d'Anthony) » avec la psychologue de l'établissement.
- soit avec des professionnels des autres champs : atelier d'écriture co-animé avec une éducatrice, atelier « lecture » co-animé avec une enseignante, créé spécialement par exemple pour deux enfants se trouvant dans l'impossibilité d'accéder à la lecture par les

moyens ordinaires purement pédagogiques. La dimension thérapeutique leur permet alors d'exprimer, d'extérioriser par le recours au jeu et à l'imaginaire ce qui fait frein, souvent de manière inconsciente, à la mémorisation des lettres et sons et au lien entre eux pour former du sens.

Dans un deuxième temps, la lecture de ce qui se déroule dans le cadre des séances, des difficultés ou impasses rencontrées se fait dans une pratique à plusieurs au travers des temps d'élaboration où l'orthophoniste peut interroger ce qui se joue et le mettre en tension avec le travail des autres intervenants auprès du jeune. Il participe aussi à l'élaboration du PPA des enfants suivis.

C. La psychomotricienne

Dans le corps s'inscrit le rapport singulier de chaque sujet au monde. De cela découle une organisation motrice et posturale, en lien avec une image du corps propre à chacun.

A l'ITEP, la psychomotricienne, parce qu'elle est thérapeute travaillant sur l'implication corporelle, est la professionnelle identifiée auprès de laquelle l'enfant peut venir « mettre en corps » ce qu'il est, ce qu'il a à exprimer : corps en mouvement, corps subi, corps ressenti, corps représenté, corps parlé, …

Dans l'interaction et en s'aidant des outils mis à sa disposition, l'enfant amène son propre matériel psychique et corporel et peut progressivement expérimenter de nouvelles modalités pour agir avec son corps, en prendre conscience, se le représenter, apprivoiser ce qui lui fait peur.

Au fur et à mesure, cette prise de conscience va l'aider à mieux se penser en tant que sujet. Dans le jeu - qu'il soit sensori-moteur, de rôles, de société – ou dans la relaxation, l'activité s'inscrit toujours dans une dimension psycho-corporelle à visée d'unification.

Lors d'un bilan, à l'admission ou sur proposition de l'équipe, la psychomotricienne va évaluer les besoins psychomoteurs d'un enfant. Elle pourra apprécier :

- le développement purement moteur de l'enfant : équilibre, coordinations motrices, posture, latéralité
- la manière qu'a l'enfant de mettre en jeu son corps sous le regard de l'autre
- le tonus
- la façon qu'il a de se situer dans les référentiels de l'espace et du temps.

Ensuite, si besoin, un suivi pourra se mettre en place en fonction des possibilités et disponibilités de chacun et de la cohérence du projet individuel de l'enfant.

2. L'axe éducatif

Métier et fonction d'éducateur

L'éducateur spécialisé aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement du sujet. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion. Pour ce faire, il travaille en proximité avec l'enfant et sa famille afin d'offrir un espace de rencontre nécessaire à la relation éducative. L'action de l'éducateur contribue à créer, élaborer et affiner le Projet Personnalisé d'Accompagnement de chaque enfant. Il élabore son intervention en fonction du parcours de l'enfant, de ses potentialités et de ses impasses. L'éducateur spécialisé est légitimé dans son intervention par un cadre institutionnel qui garantit les limites de son action.
L'éducateur spécialisé, enfin, créé les conditions pour que les enfants, familles avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux dans leur milieu de vie.

Grands axes du métier d'éducateur à l'ITEP Les Perrines

L'éducateur spécialisé s'appuie sur le cadre réel de l'institution (organisation hiérarchique, horaires, règlement de fonctionnement, locaux…etc) pour permettre aux enfants d'accéder à la symbolisation. Il s'agit de travailler à la fois sur le rapport au cadre, à la règle, à l'autorité mais également de permettre à l'enfant d'intégrer le sens commun, en particulier au niveau du langage.

A. Il contribue à favoriser la construction identitaire au travers de différents objectifs

- Développer la capacité d'expression et de production
- Travailler sur l'acquisition de repères spatiaux temporels
- Travailler la représentation de soi dans son rapport à l'autre
- Soutenir les initiatives et les potentialités de chaque enfant
- Soutenir et développer l'autonomie de l'enfant
- Aider l'enfant à trouver une place singulière

Pour atteindre ces objectifs, il met en place des médiations :

- d'expression à visée artistique (théâtre et marionnettes, arts plastiques, chant, musique, danse…)
- de création (menuiserie, pâte Fimo, bidouille, mosaïque, fabrication d'instruments de musique, couture…)
- de soutien à la prise de parole et à son affirmation (conseil de groupe, atelier philosophie, histoire de l'art, création d'histoires, jeux symboliques…)
- de soutien à l'autonomie dans la gestion du quotidien (apprentissage de l'heure, utilisation de transports en commun, habillage, laçage de chaussures, hygiène du corps, achat d'aliments et de fournitures, apprentissage de la cuisine…)

B. Il accompagne l'enfant dans sa relation aux autres avec plusieurs objectifs

- L'aider à consentir à la demande de l'autre (adulte ou enfant)
- L'accompagner dans sa capacité à accepter l'autre dans sa singularité
- L'aider à s'exprimer sur un mode adapté
- Favoriser le vivre ensemble et l'éveil à la citoyenneté

Il s'appuie sur différentes médiations :

- autour de la dynamique de groupe (temps d'accueil, conseil de groupe, repas, gouters, récréations, séjours, sorties extérieures, fêtes institutionnelles et projets collectifs, élection des représentants de groupe et participation au Conseil de la Vie Sociale…)
- de socialisation (centre de loisirs, dispositif unité délocalisée Champenois, sorties et activités extérieures, autonomie dans les transports, séjours…)

Il s'appuie également sur différentes rencontres : familles, familles d'accueil, foyer d'hébergement et partenaires extérieurs (rendez-vous, concertation, courrier d'information, cahier de liaison et entretien téléphonique)

C. Comment s'organise une journée aux Perrines

L'accueil

Les enfants sont accueillis dès leur arrivée par un professionnel qui les attend au portail et les invite à rejoindre leur groupe respectif (Unité 1, Unité 2 et Unité Champenois).

Une fois sur le groupe, des rituels sont mis en place (chaque jeune doit ôter son manteau et l'accrocher sur le porte-manteau puis prendre son cahier de liaison et le poser sur le bureau…). Un temps d'accueil est ensuite proposé selon différentes modalités : temps de parole ou activités jeux de société, coloriages, Lego, petites voitures…. Il s'agit d'un temps de transition entre l'ailleurs et l'institution qui permet aux enfants de s'inscrire sereinement dans leur emploi du temps.

L'éducateur veille à garantir un climat apaisant (place de chacun, niveau sonore). Si un enfant manifeste des signes d'agitations ou d'angoisses, un autre lieu peut lui être proposé pour se ressourcer (salle de bibliothèque, de tranquillité, cour de récréation).

Pour aider l'enfant à se repérer dans son emploi du temps personnalisé, plusieurs outils sont utilisés : affichage des emplois du temps, réécriture sur tableau blanc (date, horaires, type d'activité, rendez-vous thérapeutiques).

Déplacements

En fonction du degré d'autonomie de l'enfant, l'adulte l'accompagne sur son lieu d'activité ou l'autorise à s'y rendre seul. Tout déplacement, notamment le passage aux toilettes au cours d'une activité ne peut se faire sans autorisation du professionnel.

Organisation des temps d'activités éducatives

Sur le lieu proposé (groupe, atelier bois, arts plastiques, bibliothèque, salle musique…) chaque enfant est invité à s'asseoir calmement. Afin de prévenir toute montée d'angoisse, l'éducateur propose un rituel de début et de fin d'activité. Il présente le contenu et rappelle le cadre si besoin (port de la blouse, utilisation du matériel et nettoyage des outils…). A la fin de l'activité, l'éducateur prend soin d'indiquer à l'enfant la suite de son emploi du temps.

Les récréations

Trois temps de récréations sont proposés aux enfants chaque jour aux horaires suivants : 10h20-10h40 ; 12h30-13h30 ; 14h50-15h10.
Les enfants accueillis à l'ITEP présentent des difficultés relationnelles importantes. C'est la raison pour laquelle, ces temps ont été pensés, structurés, organisés afin de limiter l'émergence d'angoisses et d'excitation.
Les professionnels sont ainsi présents sur différents lieux (cours 1 et 2, parc à l'extérieur, activité spécifique, bibliothèque, accueil sur un groupe,…)
Les enfants peuvent circuler librement entre les différents lieux et participer aux activités proposées (danse, cyclorameur, football, ping-pong, cinéclub, jeux de loup, ordinateur, dessin,…)

Les repas

Quelques enfants, bénéficiant du dispositif « unité délocalisée » de l'ITEP dans une école primaire, y déjeunent avec les autres enfants et une éducatrice spécialisée de l'ITEP.
Les enfants déjeunant à l'ITEP se présentent à midi à la cantine. Un adulte les accueille, veille au lavage des mains et s'assure que les enfants rentrent dans le calme. Les enfants ont une place attribuée autour de petites tables de 4 personnes maximum. Selon le degré d'autonomie des enfants, des éducateurs sont présents ou non à leur table.
Le repas est souvent un moment compliqué pour les enfants que nous accueillons qui se retrouvent pendant 30-35 minutes en grand collectif, sans possibilité de s'isoler. Le rôle de l'éducateur spécialisé est donc extrêmement important sur ces temps-là. Durant le repas, il s'attache à médiatiser les discussions et favoriser les temps d'échange et la convivialité entre les enfants. Il travaille également autour de l'acquisition des usages sociaux (tenue correcte à table, propreté, respect du ou des convives, niveau sonore adapté…).
Pour la santé des enfants, l'éducateur spécialisé est également amené à gérer des troubles de l'alimentation chez certain (sujet qui ne mange rien ou qui au contraire semble se remplir sans éprouver de sentiment de satiété par exemple). La promiscuité, le bruit, les troubles liés à l'oralité sont souvent générateurs d'angoisse pour les jeunes accueillis aux Perrines, c'est pourquoi un ensemble de règles a été pensé pour limiter les montées d'excitation (ne pas se déplacer pendant les repas, ne pas s'interpeller de table en table pour limiter le bruit…). Un planning est établi et chaque jour 2 enfants et un éducateur spécialisé font leur service ce qui signifie qu'ils débarrassent et essuient les tables puis passent le balai dans la cantine.

Le coordinateur de projet

Lors de la rentrée scolaire, la direction attribue un coordinateur de projet à chaque enfant. Celui-ci est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé contractualisé avec la famille. Au cours de l'année, il rédige différents écrits (PPA, bilan MDPH, d'orientation, bilan de fin d'année…). Il veille à ce que les objectifs définis en équipe et inscrits sur le PPA soient travaillés dans l'année. Il est le référent de l'enfant dans l'institution et l'interlocuteur privilégié de la famille et des partenaires présents dans la situation.

Les Journées d'Accueil Personnalisé (JAP)

Les JAP se déroulent lors des jours d'ouverture de l'ITEP pendant des périodes de vacances scolaires. Lors de ces temps particuliers, l'accueil de tous les enfants n'est plus systématique. En accord avec la famille, le jeune se verra proposer des temps d'accompagnement différents de son emploi du temps habituel. Ainsi des projets individuels ou collectifs seront mis en place au bénéfice de l'enfant (travail pour l'acquisition d'une autonomie dans les déplacements à pied ou en transport en commun, participation à des stages sportifs et/ou artistiques avec des pairs, inclusion en centre de loisirs, travail par thème autour de projets collectifs, sortie extérieure…). La notion de prise de plaisir à être avec l'autre reste un objectif essentiel pour ces enfants présentant des troubles relationnels. L'effectif pouvant être plus réduit lors des JAP sur certaines journées ou demi-journées, l'éducateur spécialisé peut prendre davantage de temps pour développer certaines médiations qui sortent de l'ordinaire.

D. Des pratiques professionnelles spécifiques à l'ITEP Les Perrines

La gestion des conflits

Au quotidien, l'éducateur est amené à gérer de nombreux conflits. Différentes stratégies, postures peuvent être utilisées. Dans le cas d'un conflit, l'éducateur intervient en s'adaptant à la situation.
Il peut maintenir sa demande et tenir sa position vis-à-vis de l'enfant. Cela peut être contenant, rassurant. Les enfants de l'ITEP cherchent à savoir où sont les limites de leurs actions. Ils cherchent aussi à savoir si l'adulte est fiable, s'il restera présent s'il est en difficulté. Une confiance peut s'instaurer après ces évènements.
Toutefois, il est parfois intéressant de s'extraire de la situation. Lorsqu'un enfant est envahi par sa colère, qu'il n'est plus maître de ses gestes, qu'il ne peut plus réfléchir sur sa posture, ni entendre la parole de l'adulte, sortir du lieu, se taire, faire autre chose,… permet de faire retomber la colère et l'angoisse de l'enfant. Le vide créé autour de l'enfant lui laisse une possibilité d'action, de réflexion et de choix. Elle lui redonne sa responsabilité et laisse émerger sa parole.
Au moment du conflit, l'éducateur peut se référer à différents tiers. Il peut s'appuyer sur le règlement intérieur de l'ITEP, faire intervenir la loi (code civil, code pénal, les contrats d'engagement, les règles de vie du groupe…). L'adulte montre alors qu'il n'est pas « capricieux », qu'il n'est pas tout puissant. Les règles sont applicables à tous, même à lui-même. Le sentiment de persécution est très présent chez les enfants accueillis en ITEP. Toutes nos paroles, nos interventions peuvent être vécues de manière agressive, intrusive, accusatrice. Il est indispensable que nos décisions soient équitables.

L'éducateur peut aussi faire appel à un tiers extérieur à la situation de conflit. Cela stoppe souvent le conflit en cours et permet à l'enfant de se poser, puis de livrer sa perception de la situation. Cette position de neutralité, dégagée des affects du moment, lui permet de se décaler, de prendre de la distance sur ce qu'il a vécu, sur sa responsabilité. Lorsque cela est possible, l'éducateur essaie de rassembler les protagonistes du conflit pour élaborer ensemble et trouver une issue négociable acceptable pour chacun (réparation, excuses,…).
Il est parfois indispensable de séparer physiquement les enfants, de les extraire pour assurer leur sécurité, ainsi que celle des autres. Dans les cas extrêmes, quand un enfant est « hors de lui-même », inaccessible à la parole et en situation de danger, les adultes peuvent être amenés à contenir physiquement l'enfant jusqu'à son retour au calme. Certains enfants ont besoin de ce contact enveloppant pour s'apaiser. Toutefois, d'autres peuvent rapidement se sentir agressés par ce rapprochement et ont besoin au contraire d'espace. Par sa connaissance des enfants, l'éducateur adaptera sa posture et ses actions.

Travailler autour des relations aux autres

- La relation enfant adulte

L'éducateur tente de construire avec l'enfant une relation de confiance. Elle se développe par le partage de temps de la vie quotidienne comme l'accueil, les temps de repas où l'on peut discuter, les récréations, les goûters,… Ces différents moments construisent des souvenirs communs. Ils permettent de montrer l'attention que porte l'adulte à la personnalité de l'enfant, à ses centres d'intérêts, son avis.
L'éducateur se sert de différents moyens pour instaurer un climat propice à la création de liens apaisés. Dans les activités, l'utilisation d'un objet, d'une technique qui sert de « tiers », permet à l'enfant de prendre la parole. Cela fait « médiation ». L'éducateur ne le sollicite pas directement et l'enfant est libre de se livrer.
Au quotidien, le regard positif, les paroles bienveillantes valorisent les actes et les productions de l'enfant. Ces modes d'intervention soutiennent l'estime de soi et donnent de la valeur à ce qu'il entreprend. Il prend confiance en ses capacités, ses potentialités et se risque à de nouvelles expériences.

- Les relations entre enfants

L'éducateur vise à apaiser les relations entre les enfants. L'utilisation de l'humour, l'instauration du calme, du silence ou au contraire d'une émulation créent une certaine ambiance et génèrent les conditions de relations sereines entre les enfants.
L'éducateur cherche dans certaines activités à faire travailler les enfants ensemble. Il construit les conditions de l'activité qui détermineront la qualité des échanges, la place et le rôle de chacun.
Par exemple, les enfants doivent parfois s'entraider pour arriver au résultat. Les projets collectifs, les productions artistiques ou encore la réalisation d'un gâteau sont autant de moments qui les amènent à coopérer. Ces instants créent des souvenirs positifs dans la rencontre avec l'autre et participent à une dynamique de groupe positive.

Transmettre des savoirs, savoir-faire, savoirs-être

L'éducateur, lors des différents ateliers, transmet des savoirs, savoir-faire et savoir-être, il vise au développement de capacités, d'habiletés qui valorisent l'enfant et lui permettent de construire une image positive de lui-même.
L'adulte se place alors parfois en position de personne détentrice d'un savoir, d'une technique qu'il transmet et partage. Ces temps de partage créent des liens, une relation qui se construit tout au long de l'année.
L'adulte peut aussi laisser au jeune une place de sujet qui sait, le laissant amener une solution et être force de proposition. Cette place active permet à l'enfant de prendre confiance en ses capacités. De même, laisser l'enfant face à une difficulté, qu'il résoudra lui-même, lui permet de faire des choix, d'expérimenter et de laisser émerger son désir propre. L'adulte est là à tout moment pour accompagner les prises de risques de l'enfant, le soutient, valorise ses productions et ses efforts, l'encourage dans ses choix.

Le décalage dans la posture éducative

Le travail est bien d'accompagner ces jeunes vers une prise de recul sur leurs difficultés, de les aider pour qu'ils puissent s'engager dans les apprentissages, qu'ils prennent la parole, expriment leurs joies, leurs angoisses et qu'ils trouvent une place dans la société, une identité qui leur permettra de « tenir » dans un groupe, auprès des autres…
Mais ces jeunes peinent à exprimer leurs ressentis. Ils cassent, insultent, donnent des coups … Ils provoquent, poussent l'autre dans ses retranchements, pointent ses failles. Ils créent autour d'eux le désarroi qu'ils vivent eux-mêmes sans vraiment pouvoir le nommer.
Ces situations se répètent. Ces jeunes induisent les mêmes réactions chez les autres enfants et adultes ; ce qui, souvent, fait blocage dans le cadre de l'école dite « ordinaire ».

Une grande partie du travail au quotidien est donc de pouvoir se décaler, créer de nouvelles circonstances, offrir de nouvelles possibilités à ces jeunes en souffrance. L'éducateur use donc de l'humour. Il suscite l'improbable pour créer la surprise, le questionnement, un souvenir.
Il invente quotidiennement des dispositifs, des aménagements inattendus, parfois en décalage avec la « norme sociale ». Par exemple, l'éducateur peut se mettre lui aussi à travailler en classe. Il peut se déguiser et change ainsi de place vis-à-vis de l'enfant, jouer au loup sur la cour avec les enfants ou encore emmener un enfant sur son dos ou ses pieds pour entrer dans le groupe. Il peut encore se placer seul dans un coin de la salle éducative, sans rien dire, suscitant ainsi la surprise… ce décalage permet de renverser une situation complexe ou de générer une nouvelle dynamique (référence à la posture énigmatique de Fustier). L'éducateur dédramatise ainsi la demande et s'engage alors dans un moment particulier avec le jeune ou le groupe.
C'est parfois, à partir de tous ces petits aménagements « surprenants », « décalés » qu'un déclic se passe, qu'une relation s'instaure et permet à un jeune d'avancer…

Le rapport au désir

Ces jeunes accueillis à l'ITEP dépensent beaucoup d'énergie à se distancier de ce qui leur est demandé, même de manière implicite. Le travail est bien de pouvoir permettre à ces jeunes d'exprimer leur propre désir.
Cela implique que l'éducateur doit parfois « se taire », que ses attentes soient minimales.

Les espaces d'activité s'organisent parfois à partir de ce constat. L'éducateur met à disposition des espaces « libres » où les potentialités, les souhaits de l'enfant puissent trouver une place, se transformer en création. Il construit donc des ateliers avec de la peinture, du matériel de bricolage, du bois,… et il n'impose parfois rien d'autre que des règles de vie collective. L'enfant construit, invente, ce qu'il désire, ce qui l'anime.
Certains jeunes ont beaucoup de mal à inventer par eux-mêmes. C'est pourquoi l'éducateur ne place pas l'enfant face au vide, souvent très angoissant. Il met des supports à sa disposition.
Son travail est bien d'aider l'enfant à faire fructifier ses questionnements, ses envies, ses aptitudes et qu'il s'en saisisse de manière autonome dans sa vie future (personnelle ou professionnelle).

L'écoute

L'écoute est essentielle aux prémisses et au maintien d'une relation privilégiée. Il faut entendre l'autre pour le comprendre. Elle est au cœur de la relation entre les professionnels et les enfants et est nécessaire pour les accompagner et créer un lien de confiance. L'écoute, c'est permettre à l'enfant de se confier, d'exprimer ses désirs, ses attentes, faire part de ses émotions. Tout au long de la journée, l'éducateur porte une attention particulière à la qualité d'écoute accordée à chacun des enfants. Il y a cependant des instances et des espaces consacrés spécifiquement à l'écoute de l'enfant. Ces temps peuvent être partagés en collectif ou individuellement. Parmi les temps d'écoute en collectif nous pouvons retrouver le conseil de groupe, le « Quoi de neuf ? » qui sont des supports pour soutenir leur prise de parole et leur capacité d'écoute. En effet, il n'est pas toujours évident pour les enfants d'utiliser la parole comme outil de communication : celle-ci est complexe, peut être persécutrice pour certains d'entre eux voire angoissante. C'est pourquoi, des temps d'écoute informels tels que des trajets en voiture sont des occasions précieuses pour échanger avec les jeunes. L'écoute durant des moments individuels peut se faire à la demande de l'enfant.

Les activités physiques et sportives

Elles visent à :

- ✓ Favoriser le développement des conduites motrices et leur adaptation aux activités de la vie quotidienne (ainsi que les aspects de sécurité liés aux activités physiques et sportives).
- ✓ Favoriser le développement des potentialités intellectuelles, affectives et sociales.
- ✓ Contribuer à la valorisation de l'estime de soi.
- ✓ Développer l'esprit d'initiative, de responsabilisation, de décision.
- ✓ Développer les capacités motrices et d'endurance entretenir la santé et lutter contre la sédentarité.
- ✓ Transmettre des valeurs sportives et l'accès aux différents mondes du sport (public différencié selon le sport, lieux différenciés etc... par la pratique d'activités physiques et sportives adaptées variées.

Au regard des caractéristiques des jeunes accueillis, de façon plus spécifique, les activités physiques et sportives visent à :

- ✓Favoriser la restauration du lien social :
  - Permettre à chacun d'avoir, de prendre une place dans le groupe, savoir y exprimer un besoin, une envie, une difficulté de manière adaptée.
- ✓Développer une image favorable de soi :
  - Revaloriser l'estime de soi. L'enfant est placé dans un contexte le plus propice à l'apprentissage. Les activités sont organisées afin de lui permettre de progresser et ce, quelles que soient ses compétences et difficultés.
- ✓Favoriser un rapport ordinaire à son environnement :
  - L'activité sportive est un cadre socialement reconnu et de référence, l'enfant doit y prendre du plaisir. Il est confronté au respect des règles, des contraintes liées à l'activité, à la sécurité, au groupe.
- ✓Favoriser le rapport au savoir :
  - Permettre aux enfants de retrouver le goût des apprentissages par des moyens moins conventionnels que ceux d'un cours d'EPS à l'école.

Ces axes de travail ne sont pas que théoriques. Structuré mais souple au besoin, le cadre posé en EPS a pour but de répondre aux besoins des enfants accueillis tout en ayant à l'esprit chacune de leurs difficultés.

Les temps de sport à l'ITEP Les Perrines se décomposent comme ceci :

- Lundi : 9h – 12h00 / 13h30 – 16h30
- Mardi : 9h – 12h00 / 13h30 – 16h30

Les temps de sport ont lieu à l'extérieur de l'établissement, dans les gymnases et sur les lieux mis à disposition par la ville de Nantes. Les ateliers sont essentiellement axés autour d'activités individuelles, activités gymniques, sport d'opposition, activités de pleine nature, découverte des sports de glisse.
L'année est découpée en 5 périodes, 5 cycles différents :

	Périodes				
	Septembre à Toussaint P1	Toussaint à Noël P2	Noël à Février P3	Février à Pâques P4	Pâques à Sortie P5
Activités	Activités gymniques	Sport de glisse Sport d'opposition	Escalade	Escalade Badminton	Sport de plein air Continuité escalade en extérieur VTT BMX

Il peut y avoir, en fonction des situations, des prises en charge individuelles. Ces séances d'une heure sont proposées à 1 jeune dans un but extrêmement précis. La mise en place de ces

ateliers découle souvent d'une réflexion collective et/ou d'une demande de l'équipe en rapport avec un besoin très spécifique répondant à un moment donné au projet personnalisé de chaque enfant.

L'activité physique et sportive fait l'objet d'une évaluation de chacun des cycles. Cette évaluation porte sur l'aspect :

Physique: Capacités motrices pour réaliser des actions de tous les jours.
Capacités pour s'adapter à des situations motrices plus ou moins complexes et/ ou difficiles
Compétences en lien avec le niveau attendu pour un enfant de son âge.

Affectif: Niveau d'autonomie durant les séances, investissement
Capacité à gérer l'apprentissage (conduite d'évitement, persévérance…)

Cognitif Capacité à comprendre des consignes (degré d'adaptation du vocabulaire).
Capacité à se repérer et à s'adapter dans l'espace et le temps

Social: Capacité à adopter un comportement adapté au sein d'un groupe.
Capacité à exprimer correctement un besoin, un sentiment

L'activité musicale

Découverte du monde sonore

Les enfants accueillis à l'ITEP Les Perrines peuvent bénéficier de temps et d'un espace dédiés à la musique, à l'expression vocale et corporelle, à l'utilisation d'un « instrumentarium » varié (gros tambour, bongos, tambourins, claves, clochettes, xylophones, harmonicas…).
Mais c'est aussi l'opportunité de s'ouvrir à l'environnement sonore proche et familier, de ce qui peut s'apparenter à un bruit, à un son (le radiateur de la salle, des feuilles mortes, une porte qui grince…).
Pour réussir à produire un ensemble musical cohérent avec ces enfants-là, il est primordial de débuter en laissant s'exprimer une sorte de chaos sonore, sans ces balises que peuvent être la régularité rythmique d'une séquence musicale ordonnée.
Dans cette liberté primale, qu'ils puissent connaître et utiliser tour à tour les instruments mis à leur disposition.
Cette nécessité permet de ne pas provoquer de sentiments de frustration, de blocages au niveau relationnel. En effet, le climat à installer est celui de la confiance et de la libre expression, tout en conservant l'idée de pouvoir maintenir un cadre propre à ce lieu d'expression, non verbal, le plus possible. Par exemple, en expliquant que sur une darbouka, on joue avec les mains et non avec une mailloche.

Jouer ensemble

Peu à peu, s'apprend l'utilisation d'un simple tambour. A quoi la rondeur de l'objet fait-il penser ? N'entendons-nous pas, comme un cœur qui bat, lorsque nous tapons un rythme régulier ?
Sur ce simple tambour, on peut taper très fort, mais aussi le frotter doucement ; toujours il nous donnera un son de différentes façons.
Lorsque nous pouvons commencer à jouer ensemble, l'animateur musical fait entrer les notions de « fort » « pas fort », de « vite » « pas vite ». De cette manière, peut entrer en scène l'idée de ce que pourrait être la colère, une grande joie, la tristesse, la gentillesse, jouées sur une percussion.
Un chef d'orchestre est nommé s'il le souhaite, les autres l'imitent par des jeux de miroir (répétition d'un rythme joué à tour de rôle, sur une percussion de leur choix). Ces jeux d'écoute demandent de l'attention et de la concentration, sans que puisse se perdre de vue leur aspect ludique.
Lorsque les difficultés génèrent de l'insupportable, pour l'un ou pour l'autre, l'animateur prend un morceau du répertoire adapté, en fonction du climat ou de l'humeur, afin de retrouver un apaisement, permettant à l'enfant de s'extirper rapidement, face à une impossibilité cognitive, corporelle ou émotionnelle.

Déroulement d'une séance

Les règles de la salle de musique :

- J'enlève mes chaussures
- Je me pose et je me détends
- J'attends que les instruments soient à ma disposition pour les utiliser
- Je n'interromps pas une musique ou une chanson déjà commencée
- J'ai le droit de chanter danser, même très fort si je suis capable et si je le veux
- J'ai le droit de dire si la musique me met mal à l'aise
- Je peux inventer des chansons, proposer de changer des paroles

Dès leur entrée dans la salle, que les chaussures sont retirées, et que le calme est installé, commence le morceau pour dire bonjour, rituel ponctuant le début de la séance.
En fonction des enfants présents et de leurs problématiques, l'animateur s'efforce d'adapter le répertoire et chaque jeu musical.
En rapport avec leur difficultés individuelles, il utilise toutes les potentialités de la musique qui pourraient permettre à l'enfant de dépasser ses obstacles nuisibles à son épanouissement (mémoire défectueuse, trouble de l'attention , agitation, excitation).
L'adulte se sert également, de manière interactive, de ce qu'ils peuvent apporter de par leur comportement violent, provocateur, stéréotypé. Nous tentons ensemble de transformer cette situation en jeu musical, rythmique et créatif. Cela fonctionne en général, excepté dans le cas de conflit avec d'autres enfants. Il n'est pas possible d'obliger un enfant à chanter ou à jouer s'il ne le veut pas et pour quelques raisons que ce soient ; laisser chanter plutôt que faire chanter. Les séances se terminent par une petite mélodie sans parole, ritualisée à la guitare et à la voix.
Toutes les idées suscitées par les enfants sont prises en compte et en collaboration avec l'équipe éducative et pédagogique l'animateur musical aide l'enfant à concrétiser, à construire

ce qui peut émerger de ses désirs : fabriquer un instrument, créer des chansons, inventer une comédie musicale, monter une radio FM…

3. L'axe pédagogique : l'unité d'enseignement de l'ITEP Les Perrines

Présentation de l'Unité Enseignement

✓ Texte officiel : Le projet pédagogique[20]:

La convention prévue à l'article D. 351-18 du code de l'éducation précise notamment :
« Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement est élaboré avec la participation des enseignants de l'unité d'enseignement. Il constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'article D 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu dans leur projet personnel de scolarisation. Pour les élèves pris en charge dans les établissements de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins. Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire, en application de l'article D.351-6 du code de l'éducation. »

✓ Dispositifs de scolarisation

L'unité d'enseignement de l'ITEP les Perrines est composée de deux classes au sein même de l'établissement et d'une classe externalisée implantée dans une école du quartier (école Champenois). Les deux classes internalisées sont référées chacune à un groupe de vie accueillant 10 à 12 enfants répartis selon leur âge. La classe externalisée est ouverte potentiellement à tous les élèves de l'ITEP, à l'exception de ceux bénéficiant d'une scolarité partagée dans une autre école.

Certains élèves sont déjà en scolarité partagée à leur arrivée à l'ITEP, en classe ordinaire ou en classe spécialisée. En fonction de leur projet, d'autres peuvent accéder à une scolarité partagée après leur arrivée dans l'institution. Dans les deux cas, les modalités de celles-ci sont pensées en concertation au sein de l'unité d'enseignement (et en lien avec l'enseignant référent de secteur et les familles lors des ESS organisées en interne). Quand les écoles partenaires ont été trouvées, un travail étroit de concertation se crée entre les enseignants de l'ITEP et ceux des écoles pour organiser l'emploi du temps des élèves, évaluer leur pertinence et envisager leur évolution. Ce travail de coopération s'établit par des rencontres régulières dans

[20] arrêté du 2-4-2009 - J.O. du 8-4-2009

les écoles ou à l'ITEP, par des échanges téléphoniques ou par courriels. Le coordinateur pédagogique veille particulièrement à assurer ce lien, ainsi que celui avec les familles, et à garantir la pertinence des scolarités partagées.
Au sein même de l'UE[21], il veille à garantir l'articulation entre le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) et le Projet Pédagogique Individualisé (PPI).

✓ Moyens d'enseignement dont est dotée l'Unité d'Enseignement

L'unité d'enseignement est dotée de trois temps pleins d'enseignement ; deux au sein de l'établissement et un pour la classe externalisée. Les enseignants sont recrutés par l'association ARRIA qui bénéficie d'un contrat simple avec l'éducation nationale. Ils sont professeurs des écoles spécialisés option D, professeurs des écoles ou enseignants suppléants. Les professeurs des écoles non encore spécialisés ont l'opportunité de bénéficier des formations CAPA SH assurées par l'enseignement public ou l'enseignement privé. Les enseignants suppléants ont l'obligation d'obtenir le concours de Professeur des écoles dès que possible après leur recrutement puis sont incités à se spécialiser.

✓ Moyens matériels

Dans l'établissement, l'Unité d'Enseignement a à sa disposition deux classes. L'une est au rez-de-chaussée (unité de vie des 10/12 ans), l'autre à l'étage (5/9 ans). Chacune est attenante à un groupe éducatif. L'accès à la classe de l'étage n'est possible que par le groupe éducatif. Au sein de l'école Champenois, l'Unité d'Enseignement a à sa disposition une classe et un groupe éducatif attenant, situés au 2ème étage de l'école.
A l'ITEP, les classes sont adaptées à l'accueil de 6 élèves au maximum. Chacune d'elle est dotée du nombre de bureaux nécessaire, d'un bureau pour l'enseignant, d'un ordinateur connecté à internet, d'un tableau blanc, de casiers pour les élèves et de meubles divers. La classe du dispositif externalisé permet d'accueillir 10 élèves. Elle est équipée à l'identique des classes de l'ITEP. L'espace de chaque classe n'est pas figé. Il est pensé en fonction des élèves, de leurs besoins et peut être remanié en fonction de ce qu'ils nous indiquent (capacités à travailler en groupe ou au contraire besoin de se préserver de celui-ci).
Outre les classes, l'Unité d'Enseignement bénéficie au sein de l'ITEP d'une salle bibliothèque, d'une salle arts plastiques, d'une cuisine pédagogique, d'une salle de musique, d'une salle informatique (3 postes), d'un atelier bois et d'une salle de tranquillité (destinée à accueillir les élèves temporairement dans l'incapacité d'évoluer au sein d'un collectif). Ces salles sont exploitées également pour des activités éducatives ou thérapeutiques.
Au sein du dispositif de classe externalisée, les professionnels de l'ITEP ont accès aux classes de l'école Champenois, à la BCD[22], à la salle TICE[23], à la salle des maîtres et à la salle de restauration.

✓ Coopération interprofessionnelle

[21] UE : Unité d'Enseignement
[22] BCD : Bibliothèque Centre Documentaire
[23] TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

Le travail en institution implique un mode de fonctionnement particulier dans lequel le pédagogique ne répond pas seul aux besoins des enfants. Les emplois du temps sont pensés en fonction de la problématique de l'enfant. Ils sont construits à partir des champs interprofessionnels variés (pédagogique, éducatif et thérapeutique).
Des réunions intra ou interdisciplinaires ont lieu régulièrement afin de favoriser la cohérence des interventions de chacun des professionnels auprès des enfants : (voir chapitre organisation et fonctionnement)

Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement

✓ De l'usager à l'élève

- besoins spécifiques des élèves (rapport au savoir…) :

Les enfants ont une représentation douloureuse de l'école, faite pour eux de demandes et d'exigences insupportables, de dévalorisation, de difficultés d'acceptation du savoir transmis.

L'observation des élèves révèle à des niveaux divers :

- des potentialités intellectuelles préservées ;
- une hétérogénéité concernant les acquisitions, d'un élève à l'autre, mais aussi pour chaque élève en fonction des matières envisagées ;
- un contrôle très difficile de leurs émotions : envie, colère, peur, angoisse peuvent envahir le temps et l'espace de la relation de façon directe, sans retenue ;
- une très faible estime de soi qui peut rendre abrupte la confrontation à une demande ou une limite énoncée par autrui ;
- un rapport à la temporalité défaillant, montrant une grande difficulté d'historisation.

Cela peut se combiner à une désorganisation spatiale avec des difficultés de latéralisation ou une désorganisation motrice ;

- une grande instabilité corporelle empêchant souvent de tenir en place ;
- une fatigabilité et une capacité de concentration limitée dans le temps ;
- des difficultés à verbaliser leurs difficultés, leurs désirs ;
- une difficulté à accepter la vie collective et ses exigences, à être avec l'autre ;
- une autonomie limitée ;
- des difficultés à se projeter dans le temps ;
- une représentation erronée des modes d'apprentissage ;
- un seuil de tolérance à la frustration insuffisant pour supporter la remise en cause de ses certitudes, ce qui est inhérent à la situation d'apprentissage ;
- une difficulté à accepter de ne pas savoir et de se tromper.

De par ce rapport troublé au savoir, la classe, pour ces enfants, se doit d'être un espace de (re)découverte de soi, de ses compétences, de ses difficultés, des autres et un lieu de plaisir, de réussites.

La prise en charge pédagogique en ITEP tient compte de nombreux facteurs : la transversalité entre les groupes, l'individualisation des prises en charge, la scolarisation partagée. Pour les enfants accueillis, des constats s'imposent :

- Nous constatons que notre ambition pour eux et notre confiance tant en ce qui concerne leur comportement que leur travail, jouent un rôle non négligeable dans leur capacité à être élève.
- Nous observons qu'une fois passée une première et nécessaire période de redécouverte de la classe, de la relation à l'enseignant et au savoir, le lieu classe peut devenir pour un certain nombre d'entre eux un lieu structurant et rassurant.

La dimension pédagogique s'articule aux autres champs, éducatif et thérapeutique, dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Certaines séances pédagogiques sont donc élaborées à l'échelle du groupe, en lien avec l'éducatif pour des activités comme le conseil des jeunes, le sport, certains ateliers, les sorties ou séjours. L'orientation du travail vise à faire consister, au-delà de projets personnalisés, la dimension du collectif.

Chaque jour, les enfants ont des temps de classe, où sont proposés diverses démarches et dispositifs, individualisés ou en petit collectif, autour de notions à travailler, à partir de pédagogies différenciées.

Une grande souplesse dans les modalités proposées permet donc aux enfants de l'ITEP de profiter de temps de classe adaptés à leurs besoins et difficultés. Le volume, l'effectif, les contenus mais aussi la diversité des pédagogies proposées sont autant d'outils disponibles pour favoriser la scolarité de chacun.

✓ Communication avec les familles

La scolarité en ITEP ne se déroulant pas selon les mêmes modalités qu'en école ordinaire, les enseignants sont amenés à rassurer les familles, souvent inquiètes face à l'idée d'un décrochage scolaire potentiel. Pour cela, les enseignants doivent expliciter la spécificité de leur travail d'enseignant spécialisé, signifier quels sont leurs objectifs et les perspectives que ceux-ci ouvrent. Ils ont un devoir d'expertise. Ils doivent pouvoir expliquer ce qui fait impasse pour les enfants sur le plan des acquisitions scolaires mais aussi dire qu'elles sont les capacités et compétences sur lesquels ils s'appuieront. Ils se montrent bienveillants à l'égard des enfants comme de leurs familles. Ils informent sur les besoins spécifiques des élèves et comment ils y répondront (choix des contenus, des méthodes de travail, de l'emploi du temps scolaire de chaque enfant…). Ils sont à l'écoute des remarques des familles, les consultent pour des prises de décision concernant des projets spécifiques (scolarités partagées ; orientations…).

Pour cela, des rencontres régulières sont indispensables. Elles se font, autant que possible, au moins une fois par trimestre, en présence également du référent éducatif de l'enfant concerné ou du coordinateur pédagogique. Les rencontres peuvent être plus fréquentes si les familles le demandent, si les besoins ou projets de l'élève l'exigent (scolarités partagées par exemple). Les ESS, au moins une par an, permettent aux enseignants et aux parents d'échanger sur l'évolution de la scolarité des élèves et d'actualiser, en lien avec l'enseignant référent, leur PPS. Outre ces rencontres physiques, les évaluations diagnostiques de début d'année, les Projets Pédagogiques Individualisés sont transmis aux parents dans les semaines qui suivent. Des bilans pédagogiques trimestriels sont également transmis aux familles qui sont invitées à solliciter l'enseignant et le coordinateur pédagogique si des questions sont soulevées par ces bilans. Le coordinateur pédagogique est sollicité dès que nécessaire quand des projets spécifiques sont mis en œuvre, quand les familles interrogent tel ou tel point de la scolarité.

Des rencontres institutionnelles permettent également aux enseignants de faire connaître leur travail, d'échanger autrement avec les familles (fête de fin d'année par exemple).

- ✓ Niveaux des enseignements dispensés en référence aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire

Chaque enfant de l'institut bénéficie en tant qu'élève d'un P.P.S (projet personnalisé de scolarité) élaboré en ESS et transmis à la CDAPH qui élabore le plan de compensation du handicap.

Dans le cadre de la loi 2002-2, chaque enfant accueilli à l'institut bénéficie d'un P.P.A (projet personnalisé d'accompagnement) dans lequel sont précisées les modalités de sa prise en charge pédagogique, éducative et thérapeutique. Le projet pédagogique individualisé (P.P.I) de chacun s'inscrit dans ce cadre. Il est donc révisable en fonction de l'évolution de son P.P.A qui lui-même peut être revu selon l'évolution de son P.P.I (par exemple dans le cas de la mise en place d'une scolarité partagée).

Le projet d'enseignement doit donc tenir compte de ces paramètres. Il ne peut être isolé des autres projets (projet d'unité ou projet d'école pour l'unité externalisée à l'école Champenois).
Pour chaque enseignement, il s'agira de tenir compte des compétences déjà acquises et celles susceptibles de l'être par chacun des élèves en tenant compte de leurs problématiques propres, de leurs projets pédagogiques individualisés.

L'enseignement dispensé fait référence aux Programmes officiels de l'Education nationale concernant les cycles I, II et III, au Socle commun de connaissances et de compétences tel qu'il est défini par le ministère et doit permettre de renseigner le Livret personnel de compétences de chaque élève.

Cependant, l'enseignement en institution spécialisée implique de tenir compte des besoins éducatifs particuliers des élèves accueillis. Chacun a un niveau d'acquisition qui lui est propre, un rapport au savoir et au monde singulier qu'il faut analyser et sur lequel il faut prendre appui. C'est pourquoi, à l'issue d'évaluations diagnostiques passées en début d'année scolaire, chaque

élève bénéficie de Projets Pédagogiques Individualisés (P.P.I en lien avec le P.P.A) qui répondent aux besoins de chacun.

Pour les élèves bénéficiant du dispositif de classe externalisée, les P.P.I sont réalisés en partenariat par les deux enseignants des élèves concernés.

Chaque P.P.I est transmis aux responsables légaux. A l'issue de chaque trimestre, un bilan scolaire est établi et discuté avec chaque élève et envoyé aux familles, ceci pour chaque domaine, afin de mesurer le travail accompli et le travail à approfondir. Cette pédagogie différenciée détermine l'action pédagogique réalisée dans les classes de l'ITEP.

Les grandes orientations

✓ Objectifs généraux

- Progresser sur le plan scolaire
- S'accepter, vivre ensemble : aider l'élève à développer des compétences sociales et communicationnelles afin de permettre son intégration au sein d'un collectif.
- Instaurer un sentiment de compétence.
- Susciter chez l'élève une curiosité intellectuelle pour le monde qui l'entoure.
- Surmonter ses angoisses face à l'acte d'apprendre.
- Acquérir une estime de soi ainsi qu'une confiance en l'autre, préalable à toute appropriation des apprentissages et des règles de vie collective.
- Révéler la personnalité de l'enfant, sa créativité, sa sensibilité.
- Favoriser l'accès à l'autonomie.
- Réunir les élèves autour d'une culture commune.
- Renouer le contact avec l'école pour valoriser le statut d'élève, engager chez chacun le désir de se penser élève, de s'inscrire dans les apprentissages et maintenir un lien social avec les enfants de leur âge.

✓ Références théoriques

De par sa fonction et sa formation, le coordonnateur pédagogique soumet à l'équipe enseignante différente actions pédagogiques pouvant être menées dans les classes, en fonction de projets collectifs ou de projets d'élèves. Son rôle est particulièrement important lorsqu'un nouvel enseignant, diplômé ou non, intègre l'équipe de l'Unité d'Enseignement. Personne ressource, il lui indique les grandes orientations qui guident l'action pédagogique à l'ITEP, l'accompagne vers une meilleure compréhension des élèves et lui indique des pistes de travail à mettre en oeuvre.

Il oriente les actions des enseignants, propose des références bibliographiques, alimente en textes de références la bibliothèque mise à disposition de ceux-ci. Il les informe également de l'évolution des textes réglementaires. Il peut proposer le cas échéant des lectures susceptibles de servir de base de travail et de réflexion lors de réunions pédagogiques. Il doit constamment avoir le souci d'instaurer une dynamique de réflexion et d'évolution des pratiques,

pour une analyse plus fine des difficultés des élèves et un perfectionnement des réponses proposées pour y répondre.

Notre action pédagogique ne découle pas d'une seule pédagogie active mais elle est faite d'emprunts à différentes pédagogies actives, à différents courants pédagogiques : pédagogie institutionnelle de F. Oury, pédagogie coopérative de C.Freinet, travaux sur la construction du savoir de J. Bruner, L. Vigotsky, B-M Bartt…

L'enseignant d'ITEP doit être cependant suffisamment libre dans ses pratiques, dans ses choix de méthodes et d'outils pédagogiques. En effet, aucune méthode, aucun courant ne peut se prévaloir de répondre entièrement et assurément aux problématiques et aux besoins des élèves que nous accueillons, tant ceux-ci sont multiples et propres à chacun. Sans pour autant être exclusives, certaines pédagogies ne peuvent être ignorées et doivent nous guider dans le travail spécifique qui est le nôtre.

Pédagogie de projet

L'hétérogénéité du groupe tant au niveau scolaire qu'en terme de maturité, rend difficile le choix d'un projet commun, c'est pourtant l'un des éléments indispensables à la vie du groupe, dans lequel tous peuvent s'inscrire.
Les finalités du projet de groupe sont en effet de :

- créer une dynamique de groupe en élaborant un projet annuel ou périodique afin de créer un lien entre tous les enfants. Le choix d'un projet permet à chacun d'entre eux de se décentrer de la relation directe à l'autre. Le projet fait tiers dans la relation entre l'enseignant et les élèves, et les élèves entre eux.
- mobiliser des élèves très différents autour d'un projet commun attractif qui développe la culture générale et nécessite la collaboration de tous dans la mesure des compétences de chacun (pédagogie différenciée).
- les inscrire dans une temporalité avec pour ponctuation une action concrète (séjour, spectacle, exposition…).

Le projet se doit d'être pédagogique et doit s'inscrire dans les programmes de l'éducation nationale. Ce projet s'élabore en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.
Les objectifs essentiels sont :

- le développement de la culture générale (histoire, géographie, littérature…),
- la réalisation de diverses productions réutilisant les notions abordées (ex : dessins, peintures, dossier…),
- la préparation d'un séjour, avec toutes les formalités, documents nécessaires, ainsi que les repères de trajet, calcul de budget…,
- la mise en œuvre d'actions diverses qui ont pour but de permettre aux enfants de participer au financement de ce séjour,
- la formalisation d'une trace rendant compte du projet d'année (organisation d'une exposition où seront invitées les familles, spectacle, album photos, film, dossier...)

Pédagogie de contrat

Cette pédagogie est un atout pour les élèves qui ont du mal à supporter l'autre car :

- l'adulte ne lui propose pas un cours magistral mais s'appuie sur ses demandes et ses besoins,
- chacun des élèves travaille sur ses supports en vue de ses propres objectifs, ce qui ôte une grande part de la rivalité entre les enfants.

Cette pédagogie permet une souplesse de fonctionnement à plusieurs niveaux:

- les séances de travail en contrat permettent une adaptation à la dimension individuelle des emplois du temps,
- cela permet aux enfants d'aller à leurs rendez-vous (orthophonie, psychomotricité, psychothérapie…) sans que cela perturbe la séance. L'élève laisse son travail un moment et le retrouve ensuite,
- lorsque le dispositif des contrats est opérationnel, cela permet aux élèves de poursuivre leur travail si l'enseignant doit se consacrer à un enfant dans une situation particulière de crise.
- Cela permet à l'élève d'avoir une lisibilité de ses progrès et difficultés.
-

Cette pédagogie exige beaucoup de travail de préparation et d'anticipation afin de mettre en place un dispositif opérationnel et adapté à chacun. Elle nécessite des évaluations précises, la préparation de nombreuses fiches personnalisées, une grande diversité de supports…

C'est à cette condition que l'enseignant sera disponible pour chacun tout en l'aidant à développer son autonomie de travail.

Aucune pédagogie n'est privilégiée, imposée ou encore appliquée de manière systématique. C'est l'évaluation de chaque élève qui guide les enseignants à privilégier ou non telle ou telle approche.

✓ Démarches, outils, supports, matériel adapté

Pour les enfants que nous accueillons, l'expérience scolaire est synonyme de difficultés scolaires, difficultés d'apprentissage, difficultés de comportements et de relations avec les autres.

Afin de pouvoir réintroduire le désir d'apprendre, proposer un espace dans lequel les remettre en projet, nous avons opté pour une pédagogie différente, innovante et ceci pour plusieurs raisons :

- une pédagogie, des modes d'apprentissage, des techniques de travail et des outils assez différents de ceux pratiqués dans leurs écoles précédentes, pour que l'incitation à « se remettre au travail » ait un visage différent de celui déjà connu et assez traumatique.
- une pédagogie qui, associée au travail de recherche de sens sur ce qui appartient en propre à chaque enfant, sa responsabilité dans sa difficulté d'apprendre et de communiquer, inscrit son action dans un temps décliné différemment.
- Une pédagogie qui pense en amont les effectifs des groupes classe, qui prend en compte les particularités de chacun pour évaluer sa capacité à apprendre avec

l'autre, pour encourager la co-construction du savoir sans nier ce qui est à l'œuvre dans le rapport à l'autre, pair ou enseignant.

- Une pédagogie qui diffère du rythme des apprentissages scolaires pratiqués dans les écoles traditionnelles. Puisque ces enfants sont sortis d'un circuit scolaire traditionnel, nous les remettons en présence des acquisitions et des apprentissages sur un temps (temps de classe quotidien, volume horaire sur l'année et répartition des activités) organisé différemment.
- Une pédagogie plus adaptée à chacun, plus individualisée, qui garde cependant comme cadre de référence le socle commun de connaissances et de compétences et qui a pour objectif l'acquisition des compétences déclinées dans le livret personnel de compétences.
- Une pédagogie où la posture adoptée par les différents adultes de référence (enseignants, éducateurs, thérapeutes) donne une véritable place d'acteur à chaque jeune, dans son projet personnalisé, de son élaboration à la façon de le mettre en œuvre, ainsi que dans sa motivation à le faire tenir ou sa responsabilité à le mettre en difficulté.

L'enseignement doit s'adapter à la personnalité de chaque élève, à ses troubles, à ses rythmes et aux données de son histoire et de sa culture. Il doit lui permettre d'accéder aux savoirs dans la réconciliation avec le collectif. Les nombreux projets d'inclusions avec les classes de l'école Champenois (lecture, histoire, mathématiques, TICE, musique, EPS) se modulent en fonction de ces paramètres, dans le respect du cadre de référence donné par l'Education Nationale. La pédagogie est individualisée, différenciée en fonction des besoins de chacun et des différents niveaux scolaires. La lecture est prioritaire, il faut multiplier les occasions de manipuler une langue dont le fonctionnement visera à être maîtrisé. Des outils pour les non lecteurs sont utilisés quotidiennement : J'entends, je vois, j'écris de C. Picot, Bien lire, bien écrire de Wettstein-Badour, Lecture plus de G. Brasseur. Les sources des manuels scolaires (exercices, leçons) sont réadaptées aux problématiques des élèves : changement d'écriture, reformulation de la consigne, présentation claire dans l'espace de la page… Les manuels choisis sont porteurs de sens lors des inclusions, sens qui réunit les élèves autour d'une culture commune : *Rue des contes (CP et CE1), Dossier Raabe cycles 2 (CP/CE1/CE2) et 3 (CM1 ;CM2 ; 6ème), Vive les maths (CP et CE1), Pour comprendre les maths (CE2 et CM1).* Cette liste n'est pas exhaustive, de nombreux ouvrages offrant des pistes pédagogiques à exploiter.

L'exploitation d'ouvrages de littérature jeunesse est privilégiée pour réunir les élèves de l'ITEP autour d'une culture commune aux élèves de leur âge. L'exploitation de textes sociaux vise à ancrer les apprentissages dans le vécu des élèves, faire le lien avec les activités éducatives (par exemple : cuisine-recette, mesures et application couture, courses-monnaie). Cette approche est particulièrement importante pour ceux d'entre eux dont l'accès au symbolique est défaillant.

Les activités de manipulation, d'expérimentation par les sens sont également privilégiées. Pour l'apprentissage de la lecture, les démarches pédagogiques font appel à l'ensemble des canaux de l'apprentissage : visuel, auditif, kinesthésique…
La pédagogie de projet, qui tient compte des centres d'intérêt des enfants, qui les responsabilise et les projette dans le temps (court ; moyen ; long terme) est également

privilégiée. L'accès à plus d'autonomie pour ces élèves manquant de confiance en eux, très dépendants de l'adulte est encouragé et favorisé par l'usage de matériel spécifique (types Logico ou fichiers pemf[24] ou par les outils élaborés par les enseignants à cet effet.

Modalités de déroulement de la scolarité

✓ Principes d'organisation

En articulation avec les pôles éducatif et thérapeutique :
Chaque classe est référée à un groupe éducatif et travaille autour d'un projet commun (qui fédère).
Des séances pédagogiques peuvent être menées par l'enseignant en présence d'un éducateur (pour permettre aux élèves de travailler dans un groupe plus conséquent).
Des ateliers sont pensés, selon les projets des enfants (PPA), par un enseignant et un thérapeute ou un éducateur (pour permettre un certain décalage, pour pouvoir utiliser les compétences professionnelles différentes de celles d'un enseignant).
Le fait que la salle de classe soit attenante à la salle de groupe peut permettre à l'enfant d'avoir accès à un sas de décompression. Cet enfant, lorsqu'il est en incapacité momentanée à être élève, pourra s'y ressourcer et s'y remobiliser auprès d'un autre professionnel. Celui-ci, portant un regard bienveillant et décalé sur ce qui fait impasse à ce moment là, fera si besoin tiers entre l'élève et l'enseignant.

✓ Critères de constitution des groupes

Au sein de l'UE, les groupes classes sont constitués en concertation avec les différents professionnels. En fonction des PPA élaborés en équipe pluridisciplinaire, l'enseignant constitue son groupe d'élèves. Le niveau scolaire de l'élève, ses besoins spécifiques, l'interaction avec ses pairs sont pris en compte par l'enseignant pour composer ses groupes classe.

✓ Aménagements personnalisés

Les emplois du temps de l'unité externalisée à l'école Champenois sont adaptés en fonction de la capacité de l'élève à être en milieu ordinaire, à supporter les exigences de ce lieu. Un travail de partenariat entre l'enseignant de l'ITEP et les enseignants de l'école Champenois permet de proposer des séances d'inclusion dans les classes de l'école, permettant aux élèves de l'ITEP de valoriser leurs compétences, de développer leur capacité à être élève dans un collectif plus important, de créer des liens avec les élèves de l'école .Plus généralement, les enseignants de l'ITEP sont attentifs à l'évolution de chacun des élèves et en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire, adaptent les emplois du temps.
Concernant les emplois du temps des élèves en scolarité partagée, ils se font après concertation en équipe pluridisciplinaire. Ils sont portés par l'enseignant de l'ITEP, le coordonnateur pédagogique de l'UE et travaillés avec l'enseignant de l'école concernée.
Tous les emplois du temps sont communiqués aux familles qui sont informées de tous les changements susceptibles d'être apportés à ceux-ci.

[24] Pemf : fichiers inspirés de la pédagogie Freinet

✓ Mise en œuvre des coopérations

Des coopérations pluri-professionnelles peuvent être mises en œuvre. Celles-ci se décident en équipe pluridisciplinaire, en fonction des besoins particuliers de chacun (co-intervention avec un thérapeute) ou en fonction de projets collectifs (avec les éducateurs).
Des décloisonnements peuvent être opérés, en fonction de tel ou tel projet, telle ou telle matière enseignée (sciences ; langues vivantes ; histoire-géographie…). La constitution des groupes est alors pensée en réunion pédagogique et communiquée à l'ensemble de l'équipe en réunion pluridisciplinaire.

Suivi des actions pédagogiques

✓ L'élève (*bilans pédagogiques, LPC, synthèses et ESS, rencontres familles…)*

Des bilans pédagogiques périodiques sont réalisés par tous les enseignants de l'UE. Ils visent à rendre compte auprès des élèves et de leurs responsables légaux de la mise en œuvre de leur PPI. Ils sont présentés à chaque élève puis transmis aux responsables légaux. Chaque bilan est visé par le coordinateur pédagogique. Des bilans sont également écrits et transmis à la MDPH en cas de renouvellement de notification ou sortie de l'établissement.
Le Livret Personnel de compétences de chaque élève est renseigné régulièrement, après évaluations sommatives. Pour les élèves bénéficiant du dispositif de classe externalisée, les bilans et le Livret Personnel de Compétences sont renseignés conjointement par les enseignants concernés.
Des réunions de synthèse destinées à l'élaboration du PPA de chaque enfant ont lieu régulièrement (une fois par an pour chacun) et réunissent l'ensemble des professionnels concernés par l'accompagnement de celui-ci. Elles permettent la mise en adéquation du PPS, du PPI et du PPA.
Les familles ou représentants légaux sont rencontrés régulièrement par les enseignants, à l'occasion des ESS (une par an au minimum pour chaque élève) ou lors de rencontres plus informelles. Lors de ces rencontres, et en fonction des motivations et des enjeux de celles-ci, les enseignants peuvent être accompagnés par une personne de l'équipe, cela est discuté en réunion d'unité.

4. L'axe social

Sur le plan réglementaire, le décret du 6 janvier 2005 relatif aux ITEP précise que « *l'établissement recourt aux compétences d'un service social* », et le décret du 27 octobre 89 relatifs aux établissements et services prenant en charge des jeunes présentant des déficiences intellectuelles, prévoit dans son article 12 *la présence d'un assistant de service social*. Au sein de l'association ARRIA, une assistante de service social occupe ce rôle. Elle intervient sur la globalité des structures (les ITEP, les SESSAD, le CASIM, l'IME hors les murs et le CAFS), en tenant compte du projet associatif, mais aussi de la singularité de chaque service et de son fonctionnement.

L'assistante de service social a pour mission d'aider, de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes accueillies et leurs familles. Elle apporte son concours à toute action susceptible de prévenir les difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par celles-ci. Inscrite dans un travail à plusieurs (parfois en complément, parfois en contre-point, parfois encore en position nouvelle dans la situation), l'assistante de Service Social par ses connaissances dans les domaines professionnels, juridiques, socio-économiques, culturels, sanitaires et relationnels concourt à la compréhension globale de la situation du jeune et au déchiffrement de ses troubles.

Dans le cadre de sa mission institutionnelle, l'assistante de service social veille et contribue à associer les parents à la prise en charge de leur enfant. Elle doit permettre aux familles de s'exprimer sur leur rôle de parent afin que leur point de vue, leurs besoins, leurs attentes, leurs inquiétudes soient différemment pris en compte. En lien avec les autres professionnels, elle apporte son soutien au système familial souvent fragilisé du fait des troubles de l'enfant, mais aussi par des difficultés financières, administratives, relationnelles, etc. L'articulation avec l'équipe interdisciplinaire se fait en concertation lors des réunions cliniques et échanges entre professionnels autour de la situation du jeune. L'Assistante sociale quand cela s'avère judicieux, notamment lorsqu'elle connait bien la famille peut participer à la réunion qui permet l'élaboration du PPA (projet personnalisé d'accompagnement du jeune).

Les domaines d'intervention sont divers, mais toujours en lien avec la problématique du jeune accueilli et s'articulent à son projet personnalisé d'accompagnement. L'assistante de service social propose des rencontres aux parents dès la signature du contrat d'accompagnement. Par la suite, elle peut les rencontrer à leur demande, ou selon les besoins institutionnels, au sein de la structure, ou à domicile. La rencontre au domicile familial, plus spécifique à l'assistante de service social, répond souvent aux attentes des familles, et peut favoriser la relation de confiance avec les parents, apportant un éclairage complémentaire sur la singularité familiale. En effet, certaines familles dans leur cadre de vie s'autorisent davantage à exposer leurs difficultés et à demander de l'aide.

L'assistante de service social est également chargée d'établir et de favoriser les contacts avec les partenaires extérieurs. Cette coordination avec d'autres institutions ou services médico-sociaux se fait dans l'intérêt des familles et en lien avec le PPA des jeunes. Pour ce faire, elle sollicite les services extérieurs et répond à leurs demandes, organise ou participe à des concertations autour de la situation de l'enfant. Le réseau de partenariat ainsi créé sera utile en matière d'analyse des situations, d'accompagnement et d'orientation.

Les principaux partenaires et domaines d'interventions sont :

- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées** : *aide à la constitution et suivi du dossier de demande de compensation du handicap, informations sur les procédures et démarches.*
- **Secteur de la Protection de l'Enfance** : *concertation et liens avec les partenaires, recherche de solutions d'hébergement, accompagnement vers une demande d'Aide Educative à Domicile…*
- **Secteur social** (Centres Médico-Sociaux du Conseil Général, Services des Centres Communaux d'Action sociale) *: constitution de dossiers (aides financières, aide à*

domicile…), concertation sur la situation de la famille, accompagnement des parents pour faire des demandes d'accueil temporaire, des dossiers de surendettement…

- **Secteur médico-social** : *liens avec les structures pour connaitre l'évolution de leurs projets, accompagnement des jeunes et de leur famille pour des visites d'établissement ou lors des rendez-vous d'admission…*
- **Secteur psychiatrique** : *accompagnement du jeune et de sa famille dans les démarches de soin pour une consultation, une hospitalisation ou un atelier, recherche de placement thérapeutique…*
- **Secteur associatif** :

  Loisirs et vacances : *recherche et inscription en Centres de Loisirs ou de vacances adaptés à la problématique du jeune. Recherche aussi de Gites d'enfants, de Fermes pédagogiques pour des séjours de répit avec l'institution ou la famille*

  Organismes caritatifs : *demande d'aides financières, bons alimentaires, entraide scolaire avec des bénévoles, famille de parrainage…*

  Services d'aide à domicile : *recherche d'aidants familiaux et de solution de financement*

  Organisme de soutien à la parentalité : *orientation des familles vers des lieux d'accueil ou de médiation*
- **Secteur de l'enseignement** : *concertation avec les A.S scolaires, communications auprès des professionnels scolaires sur les différentes structures de notre association…*
- **Secteur de la formation professionnelle** : CFP presqu'ile, Motivaction, CFA, Missions locales… : *demandes de renseignements et constitution des dossiers avec les jeunes…*
- **Secteur du logement** : CCAS, bailleurs sociaux : *constitutions de dossiers, recherches et appui de demande logement ou de mutation de logement.*

Afin de suivre le parcours des jeunes qui ont quitté les structures, l'Assistante Sociale a également la mission de tenir à jour, durant 3 ans, un tableau de suivi de leur situation. Elle reste également à leur disposition durant cette même période.

5. L'axe de la qualité de vie

La restauration

Les repas sont fabriqués par un prestataire extérieur (RESTORIA) avec livraison quotidienne en liaison froide. A l'arrivée des repas, le chauffeur note la température intérieure du camion frigorifique et l'heure de livraison pour le contrôle de la chaine du froid (norme HACCP[25]). Les repas sont déposés dans la cuisine avec mise au froid des produits.

[25] HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point (= analyse des dangers et points critique pour leur maitrise). L'HACCP est un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

A l'arrivée de l'agent de restauration, environ 4 à 5 heures après la livraison, celui-ci contrôle la température des marchandises et la quantité. S'il existe une différence, de soucis alimentaire (frigo en panne) ou en cas de non livraison, l'agent de restauration a un stock tampon (sardine, raviolis, compote).

L'agent de restauration se met au dressage des tables en fonction du nombre d'enfants et adultes présents. Ce nombre peut varier d'où la nécessité de consulter le cahier de liaison quotidiennement. Les places des enfants dans la salle de restauration sont réfléchies en équipe pluridisciplinaire lors de la réunion hebdomadaire. Les tables sont composées de 4 places avec, le plus souvent, 3 enfants et 1 adulte et des tables sans adultes dites « autonomes ». Les enfants ne peuvent donc pas changer de place de leur bon vouloir et en général les adultes sont invités par les enfants à leur table.

Après le dressage des tables, la préparation du repas débute (un échantillon des produits est prélevé et gardé une semaine) avec le lavage des fruits, la remise en chauffe des plats chauds, l'amélioration des entrées par une vinaigrette faite « maison » et mise en plats pour une meilleure présentation.

Il est indispensable que la mise en place de la salle de service et la préparation des plats soit terminée pour l'accueil des enfants à 12h00.
Les enfants entrent dans la salle en ayant les mains lavées et l'accord de l'éducateur qui est à l'entrée (les éducateurs mangent avec les enfants, ce qui n'est pas le cas pour les enseignants et thérapeutes). A leur arrivée, l'agent de restauration accueille les enfants. Chaque enfant s'assoit à sa place, attend que sa table soit complète pour commencer à manger car l'entrée est déjà sur la table ainsi que le verre d'eau servi afin de ne pas avoir de temps d'attente.

La durée du repas est de 30 à 35 minutes. Les enfants sortent avec l'accord d'un adulte lorsque la vaisselle est regroupée sur la table.
Chaque jour, 2 enfants, 1 adulte et l'agent de restauration font le « service » ; débarrasser les tables, les laver, mettre les chaises sur celles-ci et balayer. Un planning est établi.

L'après-midi est consacré au nettoyage et rangement de la vaisselle, de la salle de restauration et de la cuisine.

Des enfants de l'ITEP mais également des autres services de l'association sont accueillis en stage sur une période définie avec un bilan de stage à l'issue.

L'agent de restauration a également en charge les commandes des repas. Il est important d'anticiper les changements (JAP, séjour, …) car les commandes sont effectuées 2 semaines en amont. Ces commandes se font par le site du prestataire avec une carte pré définie des menus et une carte de remplacement. Le menu peut-être adapté à des régimes spéciaux.

L'agent de restauration veille également à la prise des médicaments pour les enfants qui ont un traitement en accord avec la direction et avec le suivi d'un protocole validé par la directrice et l'infirmière.

Les transports internalisés

Depuis 2011, l'ITEP Les Perrines internalise les circuits de transport quotidien des enfants accueillis à la journée. Actuellement, 2 conductrices sont intégrées à l'équipe avec des temps de coordination avec la secrétaire et le chef de service afin de gérer les plannings et faire le point sur le déroulement quotidien des transports. Les conductrices peuvent faire le lien également avec les parents.

L'ITEP Les Perrines possède 4 circuits dont 2 internes.
En début d'année, le Chef de Service établit les circuits en fonction des domiciles des enfants et ces circuits sont valables pour toute l'année scolaire. Les enfants sont soit pris à leur domicile, soit en point relais pour ceux n'habitant pas l'agglomération nantaise. Les enfants sont pris et ramenés toujours dans le même ordre ; les plus éloignés sont pris le plus tôt et déposés le plus tard.

Dans le dossier administratif rempli en début d'année, les familles signent avec l'enfant le règlement du transport ainsi qu'une autorisation / décharge pour déposer les enfants. Les conductrices s'assurent qu'il y a toujours une personne lors de l'arrivée de l'enfant.

Chaque conductrice dispose d'un véhicule et se charge de son entretien.

Cette dynamique d'internalisation des transports va se poursuivre afin de ne plus faire appel à des prestataires extérieurs. En effet, les conductrices qui font partie intégrante de l'équipe peuvent ainsi partager leurs observations et bénéficier de la réflexion collective sur la situation des enfants. La qualité de l'accompagnement dans le véhicule est liée à ce travail clinique collectif.

L'entretien des locaux

Nous prenons un soin très particulier à entretenir quotidiennement les locaux de l'ITEP Les Perrines répartis sur 3 bâtiments distincts :

- Le bâtiment éducatif
- Le bâtiment thérapeutique et administratif
- Le bâtiment situé au 43 Boulevard Auguste Peneau

L'entretien des locaux est réparti sur plusieurs agents : l'agent d'entretien, l'agent de restauration et l'agent de maintenance des bâtiments.
Le personnel des services généraux fait partie prenante de l'équipe et participe aux réunions collectives.
Chaque jour, l'agent d'entretien nettoie les bâtiments, en particulier les sanitaires, les sols et en priorité tous les espaces d'accueil des enfants (groupes éducatifs, classes, salles d'activité arts plastiques, atelier bois, bibliothèque, salle de tranquillité). Les distributeurs de savon, papier toilette, essuie-mains sont réapprovisionnés chaque jour. Le linge utilisé pour le nettoyage des locaux est lavé quotidiennement.
Les poubelles sont vidées quotidiennement. Le bassin thérapeutique est nettoyé également chaque jour. Certains bureaux sont nettoyés deux fois par semaine.

Les produits d'entretien sont achetés auprès d'une entreprise spécialisée et leur utilisation fait l'objet d'un protocole précis respectueux des normes en vigueur. Le matériel et les produits sont stockés sous clé.
L'agent d'entretien informe quotidiennement le chef de service des dégâts constatés et dégradations. Celles-ci sont systématiquement réparées par l'agent d'entretien bâtiments dans les meilleurs délais selon un tableau de tâches qui catégorise les niveaux d'urgence. Les dégradations volontaires sont sanctionnées à chaque fois que possible, le plus possible sous l'angle de la réparation par ou avec l'enfant. L'agent d'entretien bâtiments nettoie et entretient également tous les espaces extérieurs et organise les relations avec les entreprises et artisans, en lien avec la direction. Nous avons à cœur d'accueillir chaque jour les enfants dans un lieu convivial, propre, rangé et bien tenu. Cette éthique de l'accueil est partagée, au-delà du personnel des services généraux, par tous les salariés de l'ITEP Les Perrines qui, dans leur travail au quotidien, prennent soin des espaces de vie et incitent les enfants à faire de même.

L'accueil et le suivi administratif

La secrétaire de l'ITEP Les Perrines a une mission d'accueil et d'orientation de toute demande physique ou téléphonique. Elle occupe une fonction à haute teneur relationnelle puisque chaque jour elle reçoit, centralise, distribue des informations concernant l'accueil des enfants : l'absence pour maladie, le changement de transport, un souci dans la vie de famille, etc… tous ces éléments, loin d'être des détails insignifiants, sont pour l'équipe déterminants dans la qualité de l'accueil. La secrétaire d'accueil a une mission de gestion de ces transmissions quotidiennes en provenance des familles, des professionnels de l'ITEP ou encore des partenaires extérieurs. Elle fait ainsi l'interface entre la vie extérieure et celle de l'établissement. Elle contribue à la qualité de l'écoute et de l'accueil de chacun et veille, avec discernement et dans le respect de la confidentialité, à éclairer chacun au mieux de ses besoins. Elle organise les réunions internes, les prises de rendez vous et tient à jour tous les documents et outils nécessaires au bon fonctionnement du service. Elle a également un rôle éducatif envers les enfants et un rôle de soutien envers les familles compte-tenu de sa fonction. Elle tient à jour les dossiers des jeunes dans le respect des procédures associatives en vigueur.

VII. L'organisation et le fonctionnement de l'ITEP Les Perrines

1. Les ressources humaines de l'ITEP Les Perrines

L'organisation et le fonctionnement sont suffisamment structurés pour rendre possible les objectifs poursuivis, tout en étant suffisamment souples pour s'adapter au cas par cas.
Les modalités de travail pour le personnel respectent le métier de chacun, sa créativité, tout en organisant la cohérence des projets individuels. Cette dynamique implique la participation et une grande responsabilité de chaque professionnel.
Aussi, l'organisation permet à chaque professionnel d'assumer sereinement sa fonction. Le principe de bientraitance des personnes accueillies et la tenue d'un cadre sécurisant sont assurés en permanence. Tout professionnel sait faire appel en cas de difficulté à une personne relais en cas de crise ou de danger. Les procédures associatives sont connues et respectées.

L'équipe de l'ITEP Les Perrines en juin 2014

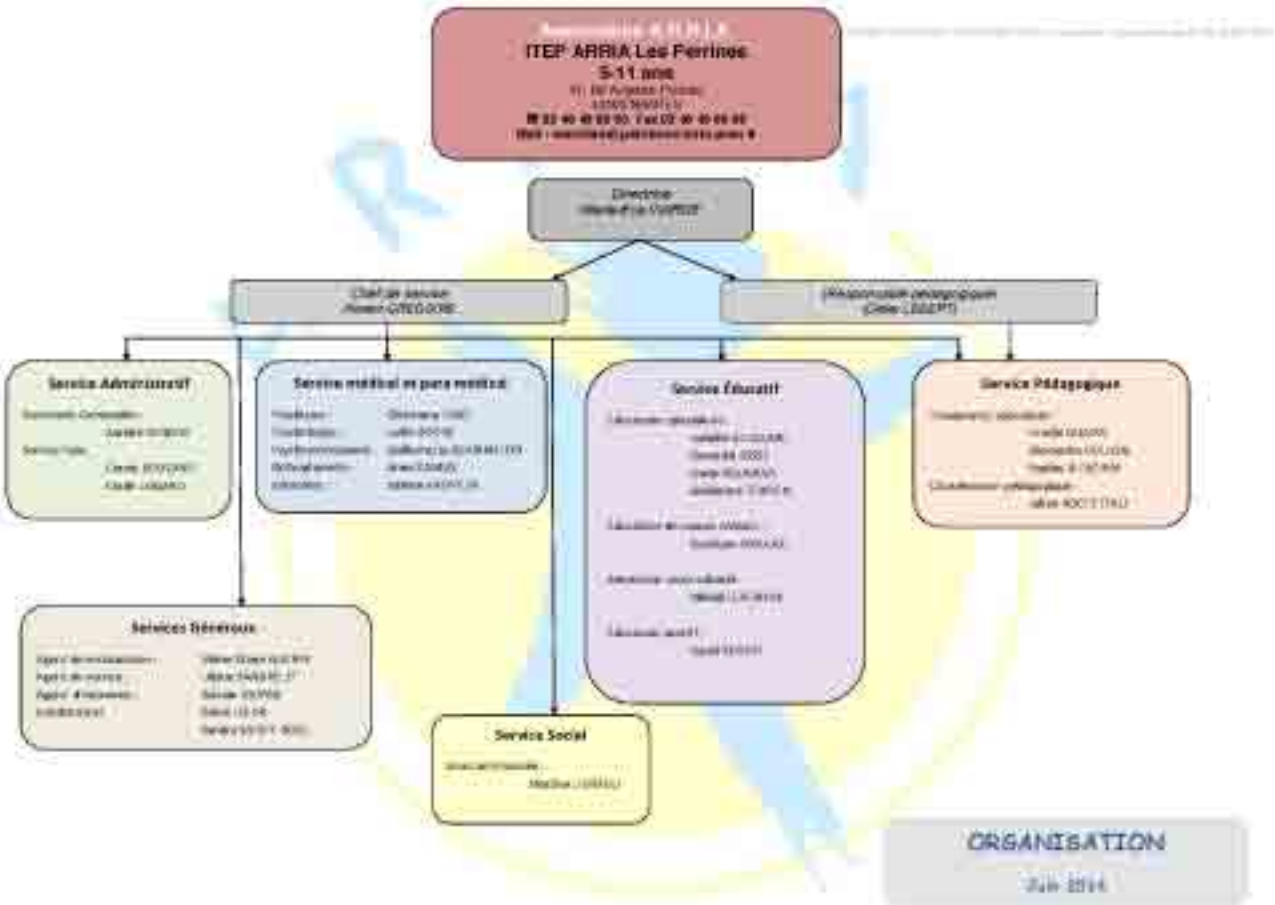

2. L'organisation de l'ITEP Les Perrines

L'établissement est organisé en deux unités internes (le Groupe 1 pour les plus jeunes et le Groupe 2 pour les plus âgés) et une unité externalisée à l'école primaire Champenois située dans le quartier.

Chaque groupe est composé de professionnels, éducateurs spécialisés et enseignants. Pour chaque enfant accueilli, un éducateur « coordinateur de projet » est désigné à chaque rentrée scolaire par le chef de service.

Les membres du personnel ont les qualifications requises pour l'exercice de leur profession, conformément aux dispositions réglementaires. Ils connaissent leur fiche de fonction et les entretiens professionnels sont organisés tous les 2 ans.

Tous les professionnels sont étroitement associés au travail de réflexion et d'élaboration en participant aux divers temps de réunion. Chacun, de sa place, contribue à la dimension thérapeutique, éducative et pédagogique de l'ITEP, à l'innovation dans les pratiques institutionnelles et à la bonne exécution des objectifs des projets personnalisés d'accompagnement. Les rôles de chacun sont bien symbolisés pour faire référence auprès des enfants et éviter les confusions de places inadaptées.

Dans tous les métiers, les professionnels sont habilités à accueillir des stagiaires dans le cadre de leur formation en alternance.

La conductrice accompagnatrice d'enfants

La conductrice-accompagnatrice d'enfants conduit et entretient le véhicule de service, s'assure de la sécurité des passagers, veille au respect des règles de vie à bord, veille et contribue au bien-être des passagers. Elle organise une navette quotidienne le matin et le soir. Elle est en lien constant avec les familles et avec l'équipe, en particulier le chef de service.

L'agent de restauration

L'agent de restauration organise quotidiennement le fonctionnement du service de restauration : commandes des repas, préparation, mise en température, préparation de la salle, service, rangement, nettoyage de la cuisine et de la salle de restauration. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative, avec laquelle il accompagne les enfants autour de la prise du repas et des règles de vie collective. Par ailleurs, il peut être amené à accueillir en stage de découverte des jeunes de l'association.

L'agent d'entretien

L'agent d'entretien assure l'entretien de l'ensemble des locaux placés sous sa responsabilité : évacuation des poubelles, nettoyage des meubles, des sols, des surfaces vitrées, des toilettes, etc. Il veille à disposer le matériel nécessaire à l'usage quotidien des locaux : savons liquides, papier absorbant… Il signale au chef de service tout dysfonctionnement matériel pouvant entraver la bonne marche de l'établissement (plomberie, portes, fenêtres, etc.). Par ailleurs, il peut être amené à accueillir en stage de découverte des jeunes de l'association.

L'agent technique d'entretien des bâtiments

Il effectue des travaux d'entretien et de remise en ordre : espaces verts, maçonnerie, vitrerie, électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie, etc. Il peut également intervenir à la réalisation de travaux de rénovation (tapisseries, pose de cloisons…). Sur sollicitation, il accompagne des jeunes dans des travaux de réparation suite à des dégradations volontaires. Par ailleurs, il peut être amené à accueillir en stage de découverte des jeunes de l'association.

L'éducateur spécialisé

Il établit une relation avec le jeune et sa famille. Il met en place des médiations éducatives, organise, anime les temps d'accueil et les différents ateliers. Il observe, il analyse, il émet des hypothèses, il évalue et réajuste ses pratiques. En équipe pluridisciplinaire, il analyse la situation permettant d'élaborer le projet personnalisé d'accompagnement et veille à sa mise en œuvre. Le coordinateur de projet est un interlocuteur privilégié autour du projet personnalisé. Par cette fonction, il est garant de la préparation, du suivi, de la mise en œuvre du projet personnalisé de l'enfant.

L'animateur socio-culturel musique

Grâce à ses compétences techniques dans le domaine musical, il propose et anime des ateliers individuels ou collectifs avec des supports variés relevant de ce domaine. Les ateliers sont très variés vocaux, instrumentaux, radiophoniques etc. L'animateur musical propose également en soutien de l'équipe éducative l'accompagnement des récrés et repas du midi. Il contribue aux inclusions à la classe externalisée de Champenois en ouvrant sa compétence aux classes de l'école. Il propose des sorties extérieures ou des interventions créatives sur le support de la musique.

La psychologue clinicienne

La psychologue reconnaît et soutient l'enfant dans sa dimension psychique en tant que sujet. Elle veille au respect de sa parole. Son intervention porte sur la composante psychique des individus considérés individuellement et dans leur rapport aux autres. Elle évalue

régulièrement l'évolution de chaque enfant avec les moyens et supports techniques propres à sa discipline et effectue des bilans psychologiques. Elle veille, avec le chef de service, à la tenue et à l'animation des réunions cliniques et des synthèses en vue de la définition des projets personnalisés d'accompagnement. Elle soutient l'équipe dans son évaluation de la problématique de l'enfant et dans l'évolution des connaissances du public accompagné. Elle rencontre les familles à sa demande ou à la demande de celles-ci.

La psychomotricienne

La psychomotricienne prend en charge les enfants de façon individuelle et/ou collective, dans le respect des orientations prises lors des projets personnalisés d'accompagnement. Cet accompagnement peut s'exercer seul ou en collaboration éventuelle avec un autre membre de l'équipe. La psychomotricienne assure la prise en charge des difficultés psychomotrices : instabilités, inhibitions psychomotrices, troubles du schéma corporel, troubles du tonus, difficultés de repérage dans l'espace et le temps, difficultés d'expression et de réalisations motrices…. Elle veille à une prise en charge globale du jeune accueilli en respectant le concept même de la psychomotricité : le lien entre le corps et l'esprit. Elle s'inscrit dans une perspective de communication, afin d'exploiter et d'enrichir les potentialités de chaque enfant. La psychomotricienne rend compte de son travail avec l'enfant à la famille et aux institutions à travers des bilans écrits ou des rencontres.

L'orthophoniste

L'orthophoniste s'inscrit dans une perspective de thérapie du langage et de la communication, afin de développer et d'enrichir les potentialités de chaque enfant. Elle rééduque les troubles de l'articulation, de la parole, du langage oral et écrit, de la voix, quelles que soient leurs origines. Elle utilise des outils et des méthodes adaptées aux possibilités et aux difficultés des enfants accueillis. Ses séances de rééducation s'exercent de façon individuelle et/ou collective, seule ou avec un éducateur, un autre thérapeute ou un enseignant, après concertation avec l'équipe et en lien avec chaque projet personnalisé d'accompagnement.
L'orthophoniste rend compte de son travail avec l'enfant à la famille et aux institutions à travers des bilans écrits ou des rencontres.

L'infirmière

Elle assure sur sollicitation le suivi des enfants sur les questions de santé (vaccinations, traitements, soins, coordinations des soins, préparation des piluliers…). Elle met en place des partenariats avec les structures d'information et de prévention sur la santé. Avec l'équipe, elle organise et anime des groupes de parole et d'information avec des enfants sur l'hygiène, l'intimité, l'alimentation, les addictions, la santé en général. Elle contribue au travail en équipe autour des questions de santé.

Le psychiatre

Il peut recevoir des enfants et/ou des familles et éventuellement ordonner ou suivre des traitements médicamenteux. Il se coordonne avec les acteurs spécialisés de son domaine (CMP, SHIP, …). Il est en lien avec l'équipe thérapeutique en se coordonnant avec la psychologue et avec la direction par l'intermédiaire du chef de service avec lequel il articule en permanence ses interventions.

L'enseignant

Il organise les temps de classe des élèves de son groupe de référence en fonction du PPA et de l'emploi du temps pensé en équipe pluridisciplinaire. Il est responsable de l'organisation et du suivi des séquences pédagogiques des enfants de son groupe de référence. Il prend en compte le niveau scolaire de l'élève, son attitude en classe, son rapport au savoir. Il évalue en amont les élèves afin de préparer et mettre en œuvre, au plus près, l'entrée dans les apprentissages de chaque élève. Il s'inspire des différentes pédagogies, il respecte les textes de l'Education Nationale (Socle commun, programmes), construit des supports adaptés pour les élèves accueillis. Il travaille en lien avec les autres enseignants de l'ITEP et les enseignants des scolarités partagées. Un travail en équipe pluridisciplinaire permet de proposer des projets communs. Il rend compte aux parents de ce travail pédagogique et des apprentissages de l'enfant acquis ou à acquérir ainsi que du niveau scolaire atteint. Il participe aux réunions pédagogiques, aux réunions cliniques d'unité et aux réunions institutionnelles.

Le coordinateur pédagogique

Il anime et coordonne les réunions pédagogiques avec les enseignants de l'association et éventuellement avec ceux des dispositifs partenaires. Il accompagne les enseignants pour les écrits, la pertinence et le sens des interventions, l'adaptation des outils pédagogiques à la situation de chaque enfant, le développement des outils mis en place par la direction et/ou l'éducation Nationale : B2I, ASSR, Livret Personnel de Compétences, GEVASco, Bilans pédagogiques, etc. Il développe les relations avec les enseignants référents lors des Equipes de Suivi de Scolarité et recherche les modalités de scolarités partagées individuelles.

L'assistante de service social

Sur sollicitation de l'équipe, elle rencontre les familles pour les conseiller, les orienter et les soutenir dans leurs démarches. Elle apporte son concours à l'équipe dans son approche de la situation sociale des familles et mène toute action susceptible de prévenir leurs difficultés sociales. Elle assure, dans leur intérêt et avec leur accord et leur concours, la coordination avec d'autres institutions ou services sociaux et médico-sociaux.

Les comptables paie

Les comptables paie assurent sous la responsabilité de la direction générale et de la direction de pôle l'organisation et le suivi de la gestion comptable des ressources humaines des services de l'ARRIA.

La secrétaire comptable

Elle est chargée de l'accueil téléphonique et physique et de l'orientation de tous les publics. Elle est en contact constant avec l'équipe et le chef de service, afin de contribuer au bon fonctionnement du service et d'apporter sa collaboration au projet d'établissement en centralisant et diffusant l'ensemble des informations nécessaires à l'organisation des journées d'accueil. Elle veille à la gestion du fonctionnement du secrétariat : organisation des transports, rédactions de documents, tenue des dossiers des enfants, des archives, suivi des enregistrements de journées, gestion et transmission des courriers, appels téléphoniques, courriels, …. Elle enregistre sans délai—les documents comptables et s'assure que mensuellement la direction peut accéder aux documents et tableaux de bord nécessaires au suivi budgétaire.

Le chef de service

Il encadre et anime les équipes interdisciplinaires dans leur pratique clinique quotidienne. Il est responsable de l'organisation de travail (plannings horaires, suivis horaires, plannings de réunions, remplacements…). Il est, pour les enfants, les familles et les partenaires un interlocuteur privilégié représentant l'équipe dans son ensemble et sa pluralité. Auprès des enfants, il représente l'autorité et est garant du suivi de leur accueil. Il peut être sollicité par les équipes ou les enfants. Il fait vivre le projet d'établissement et soutient la recherche et l'innovation dans les pratiques institutionnelles. Il apporte les éléments opérationnels visant à éclairer la stratégie de la direction dont il est membre. Il est garant des processus d'admission, d'orientations, d'évaluation et de synthèse conformément au projet d'établissement.

La directrice de Pôle

Sous la responsabilité de la direction générale et conformément à son Document Unique de Délégation, elle est garante et responsable dans 5 domaines : la conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ; la gestion et l'animation des ressources humaines ; l'administration et la gestion budgétaire, financière, comptable et patrimoniale ; la sécurité des personnes et des biens ; la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs.

3. Les règles de fonctionnement de l'ITEP Les Perrines

Les règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans le respect de la recherche d'efficacité entre le temps direct consacré à l'accompagnement des enfants et le temps nécessaire de réflexion collective, d'analyse et d'échanges. Elles restent souples et adaptables au cas par cas en fonction des situations cliniques et sous réserve de validation.
L'équipe d'encadrement a à cœur d'organiser les réunions de travail dans une ambiance de co-construction et de confiance réciproque, partant du principe que la parole de chacun a une valeur égale quelle que soit sa place et son métier. La conviction managériale et portée par l'ensemble de l'équipe est de permettre les avis partagés, voire contradictoires pour aboutir à des projets adaptables et souples. L'objectif est de permettre et soutenir un collectif d'adultes « qui tient et contient » pour mieux supporter donc accompagner des enfants qui passent à l'acte. L'idée permanente dans le travail inter disciplinaire est de permettre aux adultes de prendre soin les uns des autres pour prendre soin au mieux des enfants accueillis.

Les réunions

- Briefing le lundi matin pour les transmissions d'informations rapides avec synthèse écrite à disposition de tous et en particulier par mail pour les multi sites,
- Réunion d'unité clinique une fois par semaine avec la psychologue et le chef de service ainsi qu'un représentant de l'unité Champenois,
- Réunion institutionnelle hebdomadaire pour l'équipe pluridisciplinaire de 1h15,
- Réunion pédagogique tous les 15 jours pendant 1h30 pour les enseignants et le coordinateur pédagogique,
- Réunion d'élaboration de PPA avec le chef de service, la psychologue, les éducateurs, les enseignants et les thérapeutes.
- Réunion d'ESS le vendredi avec le coordinateur de projet, l'enseignant référent de secteur, les représentants légaux, les enseignants, les éducateurs,
- Réunion de coordination hebdomadaire entre thérapeutes, entre éducateurs et enseignants,
- Réunion institutionnelle clinique et thématique une fois par trimestre,
- Réunion de droit d'expression des salariés une fois par trimestre,
- Analyse de la pratique tous les 15 jours avec un intervenant extérieur et sans présence de cadre.

Les horaires

Les horaires de travail des salariés font l'objet d'un document individuel écrit au début de chaque année scolaire. Ils respectent les besoins de fonctionnement et le cadre légal. Ils sont affichés en salle du personnel.

La formation

L'association ARRIA est très attentive à la qualification des personnels et à leur adaptation aux connaissances nouvelles. Elle met en place un plan de formation annuel soumis aux instances

représentatives du personnel. La mise en œuvre de cette démarche de formation permanente peut se réaliser sous le mode individuel ou sous le mode collectif, c'est à dire par l'organisation d'une formation interne qui peut s'adresser à une partie ou à l'ensemble du personnel.
L'ITEP Les Perrines est par ailleurs un lieu d'accueil important pour des stagiaires en formation qu'ils soient enseignants, thérapeutes, éducateurs ou encore cadres de direction.

VIII. Les réseaux et le partenariat de l'ITEP Les Perrines

1. Les familles

L'ITEP Les Perrines attache une attention particulière à entretenir des relations avec les familles afin d'obtenir leur assentiment quant à l'accompagnement de leur enfant.
Ainsi, certaines rencontres avec des objets très précis sont positionnées :

- Toutes les familles qui effectuent une demande d'admission pour leur enfant sont reçues par la directrice puis le chef de service
    - Le chef de service programme des rendez vous avec les familles des nouveaux entrants dans les 15 jours suivant l'admission pour la signature du 1er contrat de séjour
    - La psychologue rencontre tous les parents des nouveaux admis en début d'année scolaire
    - Le coordinateur et l'enseignant rencontrent au moins une fois par trimestre les parents
    - Les coordinateurs de projet rencontrent les parents 15 jours avant le PPA et 15 jours après
    - Le Conseil de la Vie Sociale se réunit 4 fois dans l'année

D'autres se font à la demande de l'équipe, à la demande de la famille, à la demande de l'enfant.

Chaque année, de nombreux entretiens familles sont organisés : PPA, point intermédiaire, ESS, admission/sortie, entretien de soutien familial. Un calendrier, mis en place au secrétariat, est désormais renseigné par la secrétaire et les acteurs de terrain.
Il est à souligner la difficulté parfois de rencontrer certaines familles et nous remarquons que ce manque de lien peut avoir un impact pour l'enfant concerné.

2. Nos différents partenaires

L'ITEP est un lieu d'accueil qui offre une place à l'enfant. Pour autant, nous ne travaillons pas seul et restons attentifs à construire des parcours spécifiques à la problématique de chaque enfant.

L'ITEP et le pédagogique

Quand cela est possible, nous maintenons un ancrage dans le milieu scolaire ordinaire. La plupart sont uniquement scolarisés à l'ITEP mais selon des modalités différentes (Classe externalisée de l'école Champenois, deux classes dans l'établissement). Au cours du parcours de l'enfant à l'ITEP, nous pouvons être amenés à mettre en place une scolarité partagée.

L'ITEP et le thérapeutique

Lorsque les enfants sont admis à l'ITEP, nous veillons à maintenir des prises en charges thérapeutiques extérieures (CMP, CMPP, Hôpitaux de Jour, suivi en libéral). Certains suivis sont engagés depuis plusieurs années, l'enfant a déjà commencé un travail d'élaboration où s'est nouée une relation transférentielle essentielle qu'il est préférable de ne pas interrompre.

Dans des situations de souffrance psychique aigüe, nous pouvons également être amenés à faire appel au Service d'Hospitalisation Intersectoriel de pédopsychiatrie (S.H.I.P.).

En cours d'accueil, nous proposons parfois aux familles* d'engager un suivi thérapeutique extérieur à l'établissement, parallèlement aux soins proposés au sein de l'établissement.

L'ITEP et les lieux d'hébergement

A l'admission, certains enfants sont accueillis suite à une décision judiciaire ou administrative en Foyer d'Hébergement, Familles d'Accueil et Lieu de Vie. Avec les différentes équipes de ces structures, nous sommes quotidiennement en lien afin de garantir l'articulation de l'accompagnement de l'enfant (emploi du temps, cahier de liaison, appels téléphoniques, courrier électronique). Néanmoins, nous respectons une certaine confidentialité autour du vécu de l'enfant dans chacun des lieux.

D'autre part, au sein de l'ARRIA nous disposons de plusieurs structures d'hébergement (CASIM, CAFS). L'enfant peut y être admis soit à la demande des parents, soit sur sollicitation des professionnels de l'équipe.

L'ITEP et l'inclusion sociale

Les professionnels de l'ITEP travaillent avec différents partenaires : Centre de loisirs, ludothèque, médiathèque, centre équestre, artistes, Programme de Réussite Educative (PRE), associations, rencontres informelles….
Tous ces acteurs participent au fait que l'enfant puisse retrouver sa place dans la société.

Cet aménagement au cas par cas favorise une circulation entre un lieu et un autre, d'un professionnel à un autre. Le maintien d'un extérieur permet à l'enfant de souffler, de se dégager de nos attentes et de se délester d'une présence qui peut devenir envahissante. En travaillant ainsi, nous évitons une certaine saturation et préservons des liens apaisés qui permettent que l'enfant s'investisse dans ses productions.
Lorsque l'accueil de l'enfant s'arrête, cet accompagnement partagé assure une continuité qui épargne à l'enfant une rupture brutale. En effet, lorsqu'un suivi cesse lors du départ de l'enfant, d'autres structures perdurent.

Dans cet accompagnement partagé de l'enfant, chaque partenaire a ses propres contraintes, d'ordre législatives, organisationnelles… et sa propre éthique. Même si on œuvre tous dans

l'intérêt de l'enfant, le lieu, la mission, les nécessités, les idéaux la place qui sous-tendent nos pratiques ne sont pas identiques.
L'ITEP est donc amené à confronter son point de vue, ses propositions et à composer avec ses partenaires dans l'intérêt du jeune.
Si parfois, une articulation est facile à mettre en place, dans d'autres situations plus complexes, l'ITEP se doit d'affirmer les modalités de son accueil et les besoins de l'enfant au regard de sa problématique psychique.

IX. Démarche d'amélioration continue et axes d'amélioration de l'ITEP Les Perrines

La démarche d'amélioration aux Perrines est constamment au travail. Elle se construit grâce à la réflexion des professionnels eux-mêmes et s'appuie sur les conclusions des évaluations interne et externe ainsi que sur les recommandations de l'ARS :

1- Les axes décidés en équipe lors des échanges sur le projet d'établissement (de septembre 2013 à juin 2014) ;

2- Le plan d'amélioration de la qualité élaboré en 2010 lors de l'évaluation interne et actualisé régulièrement depuis (dernière actualisation en avril 2013)

3- Les propositions d'amélioration des évaluateurs externes IFAC (juin 2014).

4- Les fiches objectifs contractualisées par l'ARRIA avec l'ARS lors de la procédure de signature du CPOM (novembre 2012). Parmi ces fiches objectifs, certaines peuvent concerner l'activité de l'Itep, elles sont donc réintégrées dans ce document ;

1. Les axes d'amélioration réfléchis en équipe

1. Organisation spatiale :

1-Restauration des locaux.

- Un programme de restauration est en cours, il se poursuivra dans les années à venir afin de garantir une bonne qualité d'accueil. (peintures, enduits, portes…)
- Agrandissement dans le réfectoire, création d'une salle de personnel et salle d'informatique.

2-Agencement des locaux. Amélioration de l'aménagement des locaux dans l'idée d'apporter toujours plus de contenance et de confort aux enfants :

- Aménagement de l'unité 1,

  Sécuriser la passerelle pour éviter les passages par le groupe pour atteindre la classe ou en sortir.

  Isoler thermiquement et phoniquement
- Aménagement de l'unité 2, qui est un couloir trop peu contenant et qui fait lieu de passage.
- Aménagement de la classe de l'unité 2 : isolation visuelle, phonique et thermique
- Création d'un lieu d'accueil avant le départ pour Champenois.

2 Charte d'accueil pour les stagiaires.

Rédaction d'un écrit précis permettant de statuer sur les conditions d'accueil et de formation des stagiaires : temps de tutorat, établir des degrés de responsabilité en fonction des années de formation, droit de conduire les véhicules, repas,…

3 Réflexion commune pour que les bilans thérapeutiques des arrivants ne soient pas au détriment du suivi des autres enfants.

4 Créer des réunions avec les conductrices et les éducateurs pour gérer la dynamique du groupe dans les transports.

5 Réflexion autour de la mobilisation des familles, comment être en contact avec les familles, travailler avec elles autour d'un projet.

2. Le plan d'amélioration continue de la qualité mis à jour en avril 2014

L'évaluation interne a été menée en 2010. Elle a donné lieu à un plan d'amélioration continue de la qualité qui a été mis à jour chaque trimestre. Au moment de l'écriture de ce projet de service (mai 2014), deux actions de 2010 restent à réfléchir :

Thème	Actions d'améliorations	Echéancier initial	Echéancier actualisé
Outils loi 2002	Revisiter le règlement de fonctionnement sur l'information des transgressions des enfants	2010/2011 2/3 ans	???? Ce n'est pas une priorité de l'équipe
Communication	Faire une nouvelle plaquette ITEP Action de communication de l'institution (porte ouverte…)	2010/2011 2/3 ans	???? Ce n'est pas une priorité de l'équipe

3. Les axes d'amélioration ou préconisations des évaluateurs externes (IFAC, juin 2014)

Ci-dessous extraits en italique des propositions d'amélioration de l'évaluation externe, réalisée par Julien Roth et Edith Marion (IFAC) les 7 et 8 février 2014 :

Section V : Synthèse

A noter que le système de graduation du degré d'urgence va de 1 à 3 :

- *1 - court terme*
- *2 – moyen terme*

- *3 – long terme*

A l'exception des préconisations qui nécessitent une prise en compte immédiate, la temporalité du degré d'urgence est laissée au libre arbitre de l'association dans la limite de l'intervalle de 5 ans et/ou 7 ans entre chaque évaluation interne et/ou externe.

VOLET D'INTRODUCTION :

1. La (ou les) démarches d'évaluation interne mise(s) en œuvre par l'ESSMS : principales caractéristiques *(périmètre, axes évalués, méthode employée, modalités de participation des usagers, données recueillies,* ***...) ; résultats et axes d'amélioration mis en œuvre ; modalités de suivi des actions du plan d'amélioration*** *continue de la qualité ; effets observés :*

Points d'amélioration :

- *Associer les usagers et des familles*

Degré d'urgence : lors de la prochaine évaluation interne

2. Les modalités de prise en compte des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par ***l'ANESM par l'ESSMS*** *:*

Points d'amélioration :

- *poursuivre l'appropriation de ces RBPP par l'ensemble des salariés*

Degré d'urgence : 2/3

VOLET A :

3. ***Le PEPS : actualisation, pertinence au regard des missions de l'ESSMS, déclinaison de l'objectif central en*** *objectifs opérationnels cohérents et adaptés aux missions :*

Point d'amélioration :

- *Le projet initial date de 2008 ; il a été partiellement actualisé en 2010 (mission – finalité –objectifs – caractéristiques de la population accueillie)*

Degré d'urgence : 1/3

4. L'adaptation entre l'objectif central de l'ESSMS et les ressources humaines, financières et matérielles, *mobilisées et celles de son territoir****e d'intervention :***

Points d'amélioration :

- *Le poste de médecin psychiatre n'est pas pourvu*
- *Les travaux d'aménagement de certains locaux sont à poursuivre pour améliorer les conditions d'accompagnement des usagers et les conditions de travail de certains salariés (1er étage du bâtiment éducatif et pédagogique, salles à manger…)*

Degré d'urgence : 1/3

5. L'adéquation entre les besoins de la population accompagnée et le profil des professionnels (formation *initiale, compétences) :*

Points d'amélioration :

- *Les enseignants n'ont pas suivi de formation spécialisée -Il y a un Plan de formation spécifique pour les enseignants – mais depuis 2011 l'EN n'acceptait plus le remplacement de enseignants en formation ; Ce problème vient d'être réglé)*

Degré d'urgence : la réponse ne dépend pas de l'association

6. Les modalités d'accompagnement des professionnels dans leur prise de poste et actions (formation, réunions d'échange pluridisciplinaire, ...) mises en œuvre pour permettre aux professionnels d'actualiser *leurs connaissances et de consolider leurs compétences :*

Points d'amélioration :

- *La mise à disposition du projet d'établissement dès qu'il sera actualisé et validé*

Degré d'urgence : 1/3

8. Les données (qualitatives et quantitatives) disponibles au sein de l'ESSMS *permettant : de caractériser le* ***profil de la population accompagnée ; de décrire les modalités d'accompagnement et d'apprécier les ressources mobilisées dans la mise en œuvre des activités principales d'accompagnement, d'apprécier*** *les* ***effets de l'accompag****nement pour les usagers :*

Points d'amélioration :

- *L'embauche du médecin psychiatre*

Degré d'urgence : 1/3

VOLET B :

10. Les partenariats mis en place en externe et/ou en interne (dans le cadre d'un organisme gestionnaire) : *niveau de formalisation, natures et effets des partenariats développés, modalités de participation de* ***l'ESSMS à l'évolution de son environnement :***

Points d'amélioration :

- *Peu de partenariats sont conventionnés*

Degré d'urgence : 2/3

12. Les modalités de coordination et d'intégration des interventions des personnes extérieures à l'ESSMS *autour du projet de chaque personne ; informations relatives aux système(s) de circulation de* ***l'information permettant d'articuler ces interventions :***

Points d'amélioration :

- *Il est difficile de mobiliser les parents/responsables légaux; réfléchir à d'autres supports pour les impliquer (ex : questionnaire de satisfaction)*
- *Les parents sont mobilisés dans le cadre du CVS, puisque nous avons eu en 2013 6 candidatures au poste de représentant des parents pour 4 sièges offerts. Les 4 parents sont très présents et* ***communiquent avec l'ensemble*** *des parents. Une enquête de satisfaction n'est pas préconisée quand un CVS est en place.*

Degré d'urgence : 2/3

VOLET C :

13. Les outils et méthodes d'observation, de recueil et d'évaluation adaptés permettant à l'ESSMS d'élaborer les projets personnalisés, en particulier ceux qui permettent une approche globale *interdisciplinaire :*

Points d'amélioration :

- *Formaliser une trame pour faire le bilan du PPA :*
  - *Niveau de réalisation des objectifs*
  - *Pertinence des moyens mis en œuvre*

Degré d'urgence : 2/3

17. La prise en compte de la perception de l'ESSMS et de ses missions par les usagers :

Points d'amélioration :

- *Réfléchir à la possibilité de recueillir des témoignages des jeunes sortants de l'ITEP pour les insérer dans un document remis aux jeunes entrants*

Degré d'urgence : 3/3

18. Les modalités de participation favorisant l'expression collective des usagers ; modalités d'analyse des *informations recueillies à partir de cette* ***expression pour améliorer l'accompagnement :***

Points d'amélioration :

- *Veiller à ce que le collège « salariés » soit plus régulièrement représenté pour enrichir le débat*
- *Réfléchir à une augmenter le nombre de représentants des usagers : ils sont 2 actuellement, alors que 9 adultes peuvent être présents*

Degré d'urgence : 2/3

Cf. Décret 2012-147, annexe 3-10, chapitre V section 3, 2° de l'alinéa 3.5

4. Les fiches objectifs ARRIA

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-2-4 Garantie d'un accompagnement individualisé

Objectif n°1 : Coordonner les Projets personnalisés élaborés simultanément dans différents secteurs (Protection de l'enfance – pédopsychatrie – EN – PJJ)

Mesure n° 2 : **Intégrer la coordination partenariale dans la mission du coordinateur du Projet Personnalisé d'Accompagnement.**

Contexte : des jeunes, ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi de la protection de l'enfant et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Projection Judiciaire de la Jeunesse.

Etat de la problématique : Ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans le secteur médico-social mais aussi dans le champ de la protection de l'enfance et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de l'Enfance …

Enjeux : Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination de leurs Projets Personnalisés.

Actions *:* Définition et formalisation des missions des coordinateurs de PPA, intégrant la coordination partenariale.

Modalités de mise en œuvre des actions :

Pilotage : Les directeurs de pôle ARRIA

Partenaires associés : - les chefs de service et les équipes ARRIA,
- les interlocuteurs intervenant dans les situations complexes : EN, PE, Pédopsychiatrie, EN, PJJ.

Résultats attendus: l'élaboration concertée des projets personnalisés dans les différents champs impliqués.

Calendrier de mise en œuvre *:*
- 2012 : réflexion préalable des équipes ARRIA,
- 2013 : formalisation des missions des coordinateurs de PPA ARRIA,
  Préparation des concertations partenariales et signature des conventions cadres.
- 2014 : mise en oeuvre

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyens constants de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

Indicateurs de suivi de l'action (à préciser) :
De moyens : réunions dédiées :
- ☞ à la définition des missions des coordinateurs de PPA
- ☞ à l'appropriation par les éducateurs spécialisés des missions des Coordinateurs de

PPA
☞ à la mise en place des coordinations partenariales

De résultats : formalisation des missions des coordinateurs de PPA et signature des Conventions cadres

De processus : appropriation de la démarche par les professionnels ARRIA
Appropriation de la démarche par les Partenaires EN,PE, pédopsychatrie et PJJ

D'alerte : ruptures et incohérences des parcours

De satisfaction : cohérence et sécurisation des parcours

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-2-2 La mise en œuvre des droits des usagers

Objectif n°2 : Adapter l'organisation et le fonctionnement des ESMS aux rythmes scolaires.

Mesure n°1 : **Veille et adaptation aux rythmes Education Nationale**

Contexte : Importance pour la réussite de l'inclusion des jeunes en situation de handicap d'une similitude des rythmes médico-sociaux/Education Nationale.

Etat de la problématique : veiller à ce que les rythmes des ESMS ARRIA soient en cohérence avec les rythmes scolaires. A ce jour, les calendriers Education Nationale à partir de 2013 sont en attente (avec de probables changements de rythmes à venir).

Enjeux : Une inclusion plus cohérente des jeunes dans le milieu ordinaire.

Actions :
• Suivi des rythmes Education Nationale : jours d'ouverture et horaires – vacances scolaires et organisation des ESMS en fonction.

Modalités de mise en œuvre des actions :

Pilotage : La directrice générale et les directeurs de pôle.

Partenaires associés : - Education Nationale et inspecteurs ASH

Résultats attendus: une coordination des rythmes.

Calendrier de mise en œuvre :
• tout au long de la période CPOM.

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants : mobilisation des temps de travail de cadres et professionnels estimée à 3 000 € chaque année.

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

Indicateurs de suivi de l'action (à préciser) :

De moyens : Liens réguliers avec les professionnels et l'administration de l'Education Nationale
De résultats : des rythmes coordonnés
De processus : mise en place des ESMS ARRIA d'être proches des rythmes ordinaires.
D'alerte: des rythmes décalés et stigmatisants des jeunes accompagnés par les ESMS ARRIA.
De satisfaction : des inclusions réussies.

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-1-4 La garantie de l'accompagnement vers le milieu ordinaire

Objectif n° 4 : Renforcer l'accessibilité aux dispositifs de droit commun

Mesure n°1 : Développer les dispositifs de scolarisation au sein des établissements scolaires Éducation Nationale.

Contexte : Les enfants ayant des Troubles Envahissants du Développement et le jeune public "ITEP" ont souvent été exclus des dispositifs scolaires de droit commun et leur retour dans ces établissements supposent des aménagements préparés par les équipes Education Nationale et du Médico-Social.

Etat de la problématique : L'existant : Des scolarités partagées ;une classe délocalisée de l'ITEP Les Perrines et un SESSAD TED associé à une CLIS TED, est à développer pour augmenter ces propositions et pour assurer une continuité de parcours.

Enjeux :
- ☞ permettre à tous les jeunes accueillis dans les dispositifs ITEP ARRIA et TED ARRIA d'accéder à un rythme adapté et selon des modalités ajustables à l'école ordinaire,
- ☞ proposer une poursuite du parcours après la CLIS-TED en ULIS TED
- ☞ développer les accompagnements de type IME HLM

Actions :
- ☞ création d'une classe délocalisée de l'ITEP Cardo dans un collège,
- ☞ création d'une seconde classe délocalisée de l'ITEP Perrines dans une école primaire,
- ☞ mise en place d'une seconde CLIS-TED/SESSAD-TED ARRIA
- ☞ ouverture d'une ULIS/SESSAD-TED

Modalités de mise en œuvre des actions :

Pilotage : directrice générale et directeurs de pôle

Partenaires associés : inspectrice ASH et établissements scolaires

Résultats attendus:
- ◆ développement de la proposition aux jeunes accueillis dans les ITEP ARRIA d'une scolarisation en classe délocalisée, comme étape du parcours ;
- ◆ développement de l'accueil d'enfants ayant des TED dans le dispositif CLIS-SESSAD.

Calendrier ***de mise en œuvre*** :
- ◆ 2012 : préparation des partenariats
- ◆ septembre 2013 : Classe délocalisée-ITEP Cardo et 2nde Classe délocalisée-ITEP Perrines
- ◆ septembre 2014 ? : ULIS/SESSAD-TED et 2nde CLIS/SESSAD-TED ARRIA

Volet budgétaire :

Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants : mobilisation de temps de travail de cadres, d'enseignants spécialisés et d'éducateurs spécialisés estimée à 80 000€/an pour chaque dispositif.
- ◆ 2012 : 60 000 €
- ◆ 2013 : 160 000 €

◆ 2014 et années suivantes : 320 000 €

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS Pour la création d'une classe délocalisée ITEP Cardo et d'une seconde classe délocalisée ITEP Perrines.

Moyens apportés par l'ARS : le déploiement des projets ULIS-TED et 2ème CLIS-SESSAD TED suppose la création de places supplémentaires par extension non importante et/ou appel à projet.

Indicateurs ***de suivi de l'action (à préciser)*** :

De moyens : mobilisation des équipes ITEP et SESSAD-TED
De résultats : ouverture des classes délocalisées et CLIS-SESSAD
De processus : développement de relations de travail constructives entre les équipes MS ARRIA et les équipes Education Nationale.
D'alerte : ◆difficulté de mise en place de partenariat avec les établissements Scolaires ;
◆agréments insuffisants pour le déploiement des projets.
De satisfaction : ◆ intégration de l'offre de scolarisation en classe délocalisée dans les PPA des jeunes accueillis en ITEP
◆ baisse de l'attente des familles pour l'entrée de leur enfant ayant des TED dans le dispositif CLIS-SESSAD (juin 2012 : 60 familles en liste d'attente au SESSAD IME-TED).

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-2-4 Garantie d'un accompagnement individualisé

Objectif n°5 : Renforcer l'articulation avec les dispositifs de soins sociaux et médico-sociaux

Mesure n° 2 : **Définir les missions du coordinateur du PPA**
Intégrer sur les cas complexes, l'intervention du cadre
Formaliser les conventions de partenariat

Contexte : Des jeunes, ayant une notification MDPH d'orientation vers un ITEP, accueillis à ARRIA, relevant aussi de la protection de l'enfant et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Etat de la problématique : Ces jeunes en situation complexe ont des projets personnalisés dans le secteur médico-social mais aussi dans le champ de la protection de l'enfance et/ou de la pédopsychiatrie, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de l'Enfance…

Enjeux : Proposer à ces jeunes, en situation complexe, une coordination de leurs Projets Personnalisés.

Actions :
- Définition et formalisation des missions des coordinateurs de PPA,
- Définition de l'intervention des cadres dans les situations complexes,
- Signature de conventions de partenariat.

Modalités de mise en œuvre des actions :

Pilotage : la directrice générale, les directeurs de pôle et les chefs de service ARRIA
Partenaires associés :
- les chefs de service et les équipes ARRIA ;
- les interlocuteurs intervenant dans les situations complexes : Education Nationale, Protection de l'Enfance, Pédopsychiatrie, PJJ.

Résultats attendus:
- L'élaboration concertée des projets personnalisés dans les différents champs impliqués.
- L'optimisation et la cohérence des différents accompagnements.

Calendrier de mise en œuvre :
- 2012 : Réflexion préalable des équipes ARRIA,
- 2013 : Formalisation des missions des coordinateurs de PPA en fonction des différents ESMS ARRIA
  Préparation des concertations partenariales.
- 2014 : Signature de conventions cadres.

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants : mobilisation de temps de travail de cadres et professionnels éducatifs estimée à 55 000 € en 2012, 60 000 € par an les années suivantes.

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS
Moyens apportés par l'ARS :

Indicateurs de suivi de l'action (à préciser) :
De moyens : réunions dédiées ☞ à la définition des missions des coordinateurs de PPA
☞ à l'appropriation par les éducateurs spécialisés des missions des Coordinateurs de PPA

☞ à la mise en place des coordinations partenariales

De résultats : formalisation des missions des coordinateurs de PPA et signature des Conventions cadres

De processus : -appropriation de la démarche par les professionnels ARRIA

-appropriation de la démarche par les Partenaires EN,PE, pédopsychiatrie et PJJ

D'alerte : rupture et incohérences des parcours.

De satisfaction : cohérence et sécurisation des parcours.

ANNEXE : FICHE OBJECTIF TYPE

THEME : 1-3-1 La réalisation d'une activité en cohérence avec les ressources Disponibles
1-1-3 Optimisation des temps de transport

Objectif n° 6 : Rechercher l'efficience de l'organisation et du fonctionnement Afin de stabiliser les dépenses

Mesure n° 1 : Maitrise des dépenses "Transport des usagers"

Contexte : les ESMS ont l'obligation de financer le transport des enfants en situation de handicap de leur domicile à l'établissement.

Etat de la problématique :
Le SESSAD IME, le SESSAD ITEP, l'ITEP Perrines qui s'adressent à des jeunes enfants, subissent, depuis quelques années, d'importantes augmentations des dépenses "transport d'usagers".

Enjeux : maitriser cette dépense qui peut représenter jusqu'à 10% du budget de l'établissement ou du service et assurer par l'internalisation une bonne qualité de prise en charge des enfants pendant le transport.

Actions :
- SESSAD ITEP : ☞ restriction à 20 kms maximum des zones de recrutement des jeunes accueillis
  ☞ actualisation du projet de service impliquant davantage les parents et l'équipe éducative dans les déplacements
- SESSAD IME et ITEP Perrines :
  ☞ internalisation d'une partie des transports d'usagers par l'embauche de deux chauffeurs accompagnateurs en CAE

Modalités de mise en œuvre des actions :

Pilotage : directeur du pôle Cardo pour le SESSAD ITEP
Directrice du pôle Perrines pour le SESSAD IME-TED et l'ITEP Perrines

Partenaires associés : les parents et les équipes

Résultats attendus: la maitrise des dépenses, dans le cadre des projections budgétaires 2012-2016 mises en place par la direction générale ARRIA, et de la qualité de prise en charge (avec des chauffeurs accompagnateurs membres de l'équipe pluridisciplinaire).

*Calendrier **de mise en œuvre** : 2012*

Volet budgétaire :
Valorisation budgétaire de la mesure à moyens constants :
☞ mobilisation de temps de travail de l'équipe éducative du SESSAD estimée à 35 000 €/an
☞ embauche de chauffeurs accompagnateurs en CAE estimée à 15 000 €/an.

☞ mobilisation de temps de travail de cadres estimée à 2 000 €/an

Dans l'hypothèse de moyens inscrits au contrat pour la réalisation de la mesure :

Moyens apportés par l'association : à moyen constant de l'enveloppe budgétaire ARS

Moyens apportés par l'ARS :

Indicateurs ***de suivi de l'action (à préciser)*** *:*

De moyens : mise en œuvre des actions décrites ci-dessus.
De résultats : maitrise des enveloppes budgétaires attribuées au transport des usagers
De processus :
D'alerte : augmentation des dépenses ''transports d'usagers''
De satisfaction :